43e ANNÉE. — 1894

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 9. — 15 Septembre 1894



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1894

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES PREMIÈRES PROFESSIONS DE FOI

DES PROTESTANTS FRANÇAIS

ROBERT ESTIENNE — LEFÈVRE D'ÉTAPLES — CALVIN

Sous ce titre, notre collègue M. N. Weiss a récemment publié ici (p. 57-59) une remarquable étude, que nous allons essayer de compléter, en nous efforçant de rester sur le terrain purement historique[1].

I

En France, plus encore peut-être que partout ailleurs, la pensée fondamentale de la Réforme fut le retour aux saintes Écritures : telle était et telle fut jusque fort avant dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, l'aspiration quasi universelle, qu'on ne songea point d'abord à formuler autrement, parce qu'une formule ne semblait point nécessaire. Dans la ferme persuasion que, peu à peu et comme d'elles-mêmes, devaient tomber toutes les cérémonies, les pratiques et les doctrines non basées sur l'Écriture, les consciences ne réclamaient d'autre nourriture que l'enseignement du bon sauveur Jésus. Aussi les adversaires du mouvement rénovateur ne s'y méprirent-ils point, et pour l'enrayer ne trouvèrent rien de mieux que la condamnation et la suppression de la Bible en langue vulgaire. La foi nouvelle s'était identifiée avec le Nouveau Testament, qui pouvait suffire et qui suffit, en effet, jusqu'au

1. Je suis très heureux d'avoir provoqué ces recherches complémentaires de M. O. Douen. On trouvera, à la suite de son article, les quelques remarques qu'il m'a inspirées. — N. W.

moment où un disciple de Lefèvre, Robert Estienne, trouva bon de placer en tête de sa Bible latine de 1532, un résumé des croyances bibliques, lequel ne tenait aucun compte des parasites qu'y avait ajoutés le cours des siècles, et qu'il ne mentionne même pas[1]. Suivant la constante méthode de son maître, il se contentait d'affirmer les véritables principes, sans attaquer directement les abus.

Des dix paragraphes du texte latin primitif, qui nous a été communiqué par M. Weiss, un seul, le sixième, relatif à la mort de Jésus et à la justification par la foi, avait reçu à peu près tous les développements qu'il comportait; la concision des autres rappelait celle d'un théorème ou d'une proposition géométrique. On en jugera par la traduction de la fin du second : « Par l'envie du diable et l'inobéissance d'Adam, le péché entra dans ce monde, et par le péché, la mort : tous sont pécheurs en Adam et par Adam.»

Approuvant l'innovation et désireux d'en faire bénéficier le peuple, qui ne lisait pas le latin, un écrivain plus expert et plus onctueux traduisit en français le *Sommaire de la sainte Écriture* et y introduisit les additions nécessaires, qui en doublèrent et au delà l'étendue. Entre ses mains l'ébauche de Robert Estienne devint un morceau presque accompli, dont il accentua le caractère protestant, en insistant sur la certitude et la joie du salut (§6) : « *Ne craignans plus d'estre damnez, par une vive foy*, asseurance et fiance, laquelle le Père nous donne. » Il ajouta un paragraphe tout entier (le huitième de la traduction) : « Auquel (Jésus) il faut aller,... nostre grand evesque et *seul médiateur*,... qui indubitablement impétrera de son Père ce que nous demanderons ou à luy, ou à son Père au nom de luy. »

Non seulement le *Sommaire*, « bien digne, après trois cent cinquante ans, d'être remis en lumière », émane d'un de ces esprits « patients », « de ces ennemis de toute violence qui ont sauvé la Réforme française », mais encore, poursuit M. Weiss, qui en fait un chaleureux éloge, il est surtout remarquable par « l'absence de formules théologiques, de

1. La *Bible latine* de 1528 (Bibl. Sainte-Geneviève, A. 108, Réserve) ne contient rien de semblable. — Ce résumé est traduit et abrégé à la fin de la *Bible française* de Godefroy et Marcellin Béringhen, Lyon, 1545, in-4°.

phrases sentant l'école et offrant matière à distinctions et à discussions. C'est l'œuvre non d'un théologien, d'un docteur, mais d'un laïque resté tel malgré une culture que bien peu de savants ont égalée ».

L'éloge nous semble tout à fait mérité; mais c'est à un autre personnage, et non à Robert Estienne, qu'il fallait le décerner. En effet, sauf les rubriques de la marge : *Dieu*, *la Création*, etc., et jusqu'aux références bibliques, la traduction étendue et remaniée, insérée dans le *Bulletin*, est absolument identique à la pièce qui ouvre la Bible française d'Anvers, 1534. Par conséquent, le traducteur n'est autre que l'auteur du *Psalterium quincuplex* (1509), du commentaire latin sur les épîtres de Paul (1512), du commentaire latin sur les évangiles (1522), du Nouveau Testament français (1523), qui eut vingt-six éditions, du Psautier français (1524), du Psautier latin annoté (1524), des *Épîtres et Évangiles des cinquante-deux dimanches* (1524), des références ou parallèles du Nouveau Testament d'Anvers (1524-1526), du commentaire latin sur les épîtres catholiques (1527), de l'Ancien Testament d'Anvers (1528) suivi d'une réimpression de 1529-1532, de la revision du Nouveau Testament d'Anvers (1529), de celle de la Bible entière publiée à Anvers en 1530, et de la nouvelle revision qui a fait de la Bible d'Anvers (1534) une véritable édition critique, — de l'homme, en un mot, qui arraché trois ou quatre fois au supplice (en 1530 pour la dernière fois), n'en persévéra pas moins à poursuivre et à achever son œuvre capitale, laquelle a fondé et enraciné la Réforme en France, savoir *Lefèvre d'Etaples*.

Au reste, le *Sommaire* porte la marque de fabrique la mieux caractérisée. Là où Estienne dit crument : « Tous sont pécheurs en Adam et par Adam », le traducteur atténue, exténue, autant qu'il lui est possible : « Nous tous qui sommes descendus de luy, de nostre naissance sommes subjectz à péché, mort et damnation, mis soub la puissance et tyrannie du diable ». Or, parmi les écrivains de l'époque, un seul avait enseigné, dès 1512, que le péché originel n'est point une réalité, mais une simple virtualité, qui n'ôte pas nécessairement à l'homme son libre arbitre; c'était Lefèvre.

Martin Keyser ou Lempereur ayant achevé d'imprimer la

Bible française le 6 avril 1534 (second jour de l'année d'après l'ancien style), le *Sommaire* est donc antérieur au placard incendiaire de Marcourt, qui ne fut affiché à la porte de la chambre du roi que dans la nuit du 17 au 18 octobre. Ainsi, c'est bien à Lefèvre que doit être attribuée la première profession de foi *en langue vulgaire* des protestants français. Malheureusement, de même que les préfaces du Nouveau Testament avaient amené la suppression de celui-ci en France, le *Sommaire* fut cause de la suppression de la Bible aux Pays-Bas. — Le P. Le Long, généralement si exact, a commis ici une erreur qu'il importe d'autant plus de relever, que nous l'avions d'abord adoptée de confiance[1].

La Bible de 1534 et la suivante furent prohibées à cause des changements qu'elles contiennent... Outre les notes marginales qui, en plusieurs lieux, sentent le luthéranisme, Martin Lempereur avait *traduit en français* la *Somme de toute l'Écriture*, non d'après l'édition d'Estienne (1532), mais d'après sa propre édition latine de 1534, et y avait ajouté ces mots : *Ne craignans plus d'estre damnez, par une vive foy, assurance et fiance, laquelle Dieu nous donne*. Telle est sans doute la cause pour laquelle le privilège fut révoqué, et l'autorisation d'imprimer une nouvelle version française, accordée aux théologiens de Louvain. Les Bibles de 1534 et de 1541[2] figurent parmi les livres prohibés par le duc d'Albe en 1560.

Outre qu'il ne s'est pas demandé si Keyser savait assez le français pour écrire une pièce aussi correcte que le *Sommaire*, et oubliant que l'année commençait alors à Pâques, le P. Le Long n'a point vu que la Bible latine d'Anvers, janvier 1534 (c'est-à-dire 1535), a paru neuf mois *après* la Bible française, d'où il résulte que, au lieu de traduire le *Sommaire* en français, Lempereur l'a au contraire traduit en latin[3].

Quand la violence de la persécution eut contraint au silence ou à l'exil les apôtres de la foi nouvelle, Robert Estienne y

1. *Biblioth. sacra*, 1723, in-f°, p. 328.

2. La prétendue édition de 1541 n'est que celle de 1534-1541, dont on a changé la date en y mettant un nouveau titre.

3. La priorité de l'édition française est d'ailleurs démontrée par le fait que l'édition latine (Bibl. Mazarine) comprend le prologue et les remarques critiques de l'édition française : adaptation qui a nécessairement exigé un temps considérable.

pourvut en réimprimant à diverses reprises, sous forme de placard et de petits livrets faciles à cacher, le *Décalogue* joint au *Sommaire* de Lefèvre. Ces deux pièces, qui furent longtemps le seul prédicateur possible, prirent alors une importance considérable. — Il faut le reconnaître, à mesure qu'on étudie de plus près Lefèvre, auquel le *Bulletin* lui-même n'a pas toujours rendu justice, on voit, en dépit des préjugés et des préventions, grandir les services qu'il a rendus, et dont un seul suffirait à sa gloire : assurément ce n'est pas le moindre que d'avoir aidé le protestantisme à triompher des bûchers de François Ier et de Henri II.

En retraduisant le *Sommaire* en latin pour l'insérer dans sa Bible de 1540, Robert Estienne y fit quelques suppressions et diverses additions : au deuxième paragraphe, il introduit : « Nous sommes par nature fils de colère » ; au troisième : « la semence bienheureuse son fils Jésus Christ » ; au quatrième : « la nature humaine si superbe et si corrompue » ; au cinquième : « Christ, qui est Dieu béni sur toutes choses à jamais » ; au sixième : « en nous lavant de nos péchés par son sang ». Il supprime dans ce même paragraphe : « ne craignans plus d'estre damnez ». — Il nous semble difficile de voir dans quelques-unes de ces additions autre chose que ces « formules théologiques, etc. », dont Lefèvre s'était si soigneusement abstenu.

II

Composé d'abord en latin par Estienne, traduit en français et développé par Lefèvre, puis retraduit en latin par Lempereur et par Estienne, le *Sommaire* allait, une dizaine d'années plus tard, subir à Genève une nouvelle modification, grâce à laquelle il eut l'honneur de figurer pendant deux siècles parmi les pièces liminaires de la plupart des Bibles françaises protestantes [1] et d'un certain nombre de Bibles catholiques.

1. Nous l'avons rencontré dans plus de cinquante éditions, et même dans plusieurs de celles qui contiennent la Confession de foi de La Rochelle.

Cette retouche plus tard encore suivie d'une dernière, a été faite sur le texte de Lefèvre, qui reparaît tel quel en bien des endroits, et à l'aide du second texte latin d'Estienne, dont les additions théologiques n'étaient point pour déplaire au reviseur, lequel accentue le péché originel plus encore qu'Estienne, et donne notamment au paragraphe six un cachet plus dogmatique. L'addition la plus importante est celle qui concerne les sacrements, passés sous silence par Robert Estienne et par Lefèvre. Nous nous bornons à constater ces modifications sans les apprécier ; mais nous sommes plus à l'aise pour proclamer que, sous sa nouvelle forme, la pièce porte l'empreinte de la griffe du lion, et doit être rangée, au point de vue du style, parmi les meilleures pages de Calvin.

Le *Sommaire* génevois, ignoré des *Opera Calvini*, ainsi que plusieurs autres pièces bibliques, n'est pas encore dans le Nouveau Testament de 1551, petit in-8° en caractères italiques, revu par le réformateur (c'était sa troisième revision), ni dans le Nouveau Testament de la même date et du même format, portant la vignette de l'enfant au palmier; mais nous le rencontrons, ainsi qu'une autre pièce calvinienne antérieure [1], dans le Nouveau Testament latin-français de Robert Estienne, 1552, petit in-8°, précédé d'une verbeuse préface où Estienne dit en passant, que gens « exercitez es Escriptures et en l'administration de la pure parole du Seigneur », ont diligemment revu plusieurs fois la traduction du Nouveau Testament. Or cette édition contient la quatrième revision de Calvin [2] ; il est donc possible et même probable que le *Sommaire* y ait aussi paru pour la première fois. Du reste, il figure sans aucun changement en tête du Nouveau Testament de Genève, Jean Gérard, 1553, très petit in-8°, « revu par M. Jean Calvin ». Nous le reproduisons plus loin, en ajoutant en note les principaux changements qu'y a faits René Benoist, pour l'introduire dans sa Bible catholique, Paris, 1566, in-f°, d'où il a passé dans une quinzaine d'autres éditions.

O. DOUEN.

---

1. *Recueil d'aucuns mots et manières de parler difficiles avec leur déclaration.*
2. Voir notre *Coup d'œil sur l'hist. du texte de la B. d'Olivelan.*

Lorsqu'en février dernier j'écrivis l'article dont on vient de lire le complément, il me fut inspiré par un carnet de notes où j'avais copié au crayon la *Somme latine* de la Bible de Robert Estienne de 1532. J'avais vu cette Bible pour la première fois à la Bibliothèque de Caen, juste assez longtemps pour prendre cette copie dont je pressentais l'intérêt. En la traduisant, j'eus l'idée de la rapprocher du placard français imprimé, sans date, que notre Bibliothèque doit à la générosité de M. Durel, libraire. Je retrouvai dans ce dernier toutes les phrases que j'essayais de traduire et résolus aussitôt de donner ce texte français au lieu du latin accompagné d'une traduction moderne. Mais il fallait en déterminer plus exactement l'origine. J'ouvris le volume de Robert Estienne, *les Censures des théologiens de Paris*, et y relus le passage que déjà feu H.-L. Bordier avait inscrit sur le placard provenant de M. Durel... « L'an M.D.XL..... j'imprimay *pour la seconde fois* les commandements et *la Somme* « *de l'Escripture*, chascun *en une fueille de belle et grosse* « *lettre, pour les attacher contre les parois.* » Cette description s'appliquait si exactement à ce placard dont les caractères sortent incontestablement des presses de Robert Estienne, que je n'hésitai pas à y voir la deuxième édition, traduite et développée, de sa Somme de 1532.

M. Douen croit que cette conclusion n'est exacte qu'en ce qui concerne l'*impression* de ce texte puisqu'il se trouve déjà dans la Bible française de Lefèvre d'Etaples, achevée d'imprimer à Anvers, le 6 avril 1534. On voit, par ce nouvel exemple, combien les conclusions, en apparence les plus rigoureuses, sont sujettes à caution. Robert Estienne écrit : ...« *J'imprimay pour la seconde fois...* la *Somme de l'Escrip-* « *ture... en une fueille de belle et grosse lettre...* », il n'ajoute pas un mot permettant de supposer que cette Somme sortait d'une autre plume que celle qui la rédigea en 1532, et nous voici amenés à l'attribuer à Lefèvre d'Etaples.

Cette conclusion est-elle sans réplique ? — J'ai voulu, avant de répondre, revoir attentivement la Bible de 1532. J'en ai retrouvé un fort bel exemplaire à la Bibliothèque nationale (Inventaire A. 190, A. 89). C'est un grand in-folio, magnifiquement imprimé, se composant de trois parties distinctes :

I. — Biblia. || BREVES IN EADEM AN — || **notationes ex doctiss. interpretationi** || **bus, et Hebraeorum commentariis.** || Interpretatio propriorum Nominum Hebraeorum. || Index copiosissimus rerum et sententiarum utriusque testamenti. || Grande marque de Robert Estienne. || PARISIIS, **ex officina Roberti Stephani.** || M.D.XXXII. || **Cum privilegio Regis.** || — Cette première partie renferme dix feuillets de pièces liminaires non chiffrés (1° Titre; 2° Préface; 3° Somme; 4-10. *Index testimoniorum a Christo et apostolis in N. T. citatorum, ex veteri...* et Préfaces de saint Jérôme), — puis, feuillets 1 à 388 (verso blanc), l'Ancien, et 1 à 94 (verso blanc) le Nouveau Testament, avec notes en marge et au bas et divers extraits de saint Jérôme en tête de certains livres. Au bas du fol. 94 r° (fin de l'Apocalypse), on lit : PARISIIS || EXCUDEBAT ROBERTUS || **Stephanus in sua officina, Anno.** M. || D. XXXII. XVII. **Cal. Nouemb.** ||

II. — HEBRAICA, CHALDAEA, || **Graecáque et Latina nomina virorum,** || mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorúmque locorum || quae in Bibliis utriusque testamenti sparsa sunt, restituta, cum interpretatione latina. || Marque. || PARISIIS. || **Ex officina** ROBERTI STEPHANI, **e regione scholae Decretorum.** || M.D.XXXII. || **Cum privilegio Regis.** || — 37 feuillets chiffrés, plus un blanc.

III. — INDEX RERUM ET SEN- || **tentiarum, quae in veteris et novi** || **testamenti libris continentur.** || — etc. *ut supra*, — 57 feuillets chiffrés. Au verso du dernier on lit : PARISIIS || EXCUDEBAT ROBERTUS || **Stephanus in sua of-** || **ficina anno** M.D.XXXII. || VIII. **idus Nouemb.** ||

Enfin, un dernier feuillet, non chiffré, recto blanc, porte au verso, en belles grosses lettres, comme celles des colophons :

IL EST DEFENDU PAR

lettres patentes du Roy nostre sire, à tous Imprimeurs, Libraires, et Marchans, de non imprimer en ce Royaulme, ou exposer en vente ce présent liure dedans six ans à venir, Sur les peines contenues au priuilège sur ce depesché, Si ce n'est par congé et permission de celuy qui a eu la charge de le faire imprimer de par ledit seigneur.

On voit que ce gros volume forme une véritable encyclopédie biblique. Au verso du premier titre, le but même de la publication est indiqué par huit citations, dont voici la première.

> AD SACRARUM LITE-
> **rarum studium exhortatio ex**
> **sacris literis.**
> CHRISTUS **ad populum Johan, 5.**
> **Scrutamini scripturas : quoniam illae sunt quae**
> **testimonium perhibent de me,** etc.

A la suite de ces exhortations à la lecture des livres sacrés, la préface (fol. 2) — ROBERTUS STEPHANUS || **Christiano Lectori. S.** || — explique en quoi cette édition diffère de la précédente (1528), et renferme, vers la fin, cette phrase :

« Quid porro commodi ex illo percipi possit, sentient (ni fallor) quorum partes sunt docere populum. »

Ceux qui ont charge d'enseigner le peuple comprendront (si je ne me trompe) quel profit ils pourront retirer (de ces diverses additions au texte sacré).

Il n'y a pas d'autre allusion au but que poursuivait Robert Estienne, mais celle-ci est caractéristique. Il jouissait de la faveur de François Ier, si bien que dans le résumé de son privilège qu'on vient de lire, il affirme expressément avoir été chargé de ce travail *par ledit seigneur*. La publication de la Bible en langue vulgaire étant interdite en France, il a voulu profiter de cette faveur, pour mettre, en latin, entre les mains du clergé séculier et régulier — *ceux qui avaient pour mission d'enseigner le peuple* — un instrument d'étude et d'enseignement aussi complet que possible.

Bien qu'il ne le dise pas, Robert Estienne a certainement obéi à cette même préoccupation, ainsi qu'au secret désir de contribuer, selon ses forces et la difficulté des temps, à la propagande évangélique, en faisant suivre sa préface d'un résumé très sommaire de ce que nous apprend la Bible. Ce résumé pouvait, en effet, servir de canevas et pour l'étude et pour l'enseignement, en même temps que de profession de

foi. Il était, de plus, imprimé de manière à forcer l'attention : les caractères de toute la première et de la moitié de la seconde page de ce troisième feuillet ont un centimètre de hauteur, et aucune autre page du volume n'est imprimée de cette manière. C'est donc un véritable manifeste qui emprunte à sa date — 21 novembre 1532; — au lieu d'impression — Paris en la rue Saint-Jean-de-Beauvais, à deux pas de la Sorbonne; — ainsi qu'au public auquel il s'adressait, — une importance considérable.

Le but de Lefèvre d'Étaples était différent. Il l'explique lui-même, au commencement de l'*Epître exhortatoire* par laquelle s'ouvre son Nouveau Testament de 1523 :

...« Affin que ung chascun qui a congnoissance de la langue gallicane et non point du latin, soit plus disposé à recevoir ceste présente grâce — laquelle Dieu, par sa seule bonté, pitié et clémence nous présente en ce temps, par le doulx et amoureux regard de Jésu Christ nostre seul sauveur, — nous sont ordonnées en langue vulgaire, par la grâce d'iceluy, les évangiles selon le latin qui se lit communément partout, sans y rien adjouster ou diminuer; affin que les simples membres du corps de JésuChrist, ayans ce en leur langue, puissent estre aussi certains de la vérité évangélique, comme ceulx qui l'ont en latin. Et après auront, par le bon plaisir d'iceluy, le résidu du nouveau testament, lequel est le livre de vie et la seule reigle des Chrestiens. Ainsi que pareillement est maintenant faict en diverses régions et diversitez de langues par la plus grande partie de Europe, entre les Chrestiens... ».

Lefèvre voulait donc que le peuple aussi pût lire l'Évangile, et il suffit de parcourir le reste de cette *Epitre exhortatoire* pour voir qu'il craignait par-dessus tout, de mettre entre les mains de ces « simples », autre chose que la parole inspirée. C'est ce qui l'empêche « d'user de paraphrase en translatant la parolle de Dieu »; c'est encore ce qui lui fait répondre à l'objection classique — « les simples gens ne pourront comprendre », — qu'elle « se communique aucunesfoys plus entièrement et spirituellement aux simples, de tant qu'ils sont plus humbles et petits, qu'aux clers (clercs) moins humbles et plus grans ». L'idée de mettre entre les mains du peuple, pour le guider, en tête de la Bible, un résumé de son

enseignement, cette idée lui serait-elle venue, qu'il l'aurait sans doute repoussée à cette époque.

On comprend tout aussi facilement, d'autre part, que Robert Estienne, préoccupé de l'ignorance du clergé catholique et travaillant à la dissiper, se soit senti pressé de lui offrir, dans les termes mêmes de l'Écriture, un fil conducteur lui permettant de se servir utilement de la masse de matériaux qu'il avait accumulés et de mesurer du même coup d'œil toute la distance qui séparait l'enseignement biblique de celui de l'Église romaine.

En 1532 il y avait sept ans que Lefèvre, retiré à Nérac, ne pouvait plus continuer son œuvre qu'à l'étranger. Depuis 1525, en effet, c'est à Anvers que paraissent successivement les parties de sa traduction de l'Ancien Testament. M. Douen suppose qu'en 1533, où il put connaître la Bible de R. Estienne de novembre 1532, il s'empressa de remanier le sommaire de ce dernier pour le mettre en tête de sa Bible française qui parut à Anvers le 6 avril 1534. C'est possible, et en l'absence de renseignements plus précis, je n'y contredis point. Mais cette absence même de renseignements autorise d'autres suppositions. Il y avait certainement plus d'esprit d'initiative, plus de hardiesse dans le tempérament de Robert Estienne que dans celui de Lefèvre. La longue lutte soutenue par le premier, à Paris même, contre toutes les intrigues de la Sorbonne le prouve surabondamment. Pourquoi n'aurait-il pas proposé à son ancien maître d'innover sur ce point dans sa nouvelle édition de la Bible française? La dernière phrase de la citation étendue que je viens d'emprunter à Lefèvre... *ainsi que pareillement est maintenant faict en diverses régions*, montre qu'il était un vulgarisateur plus encore qu'un initiateur. On resterait donc dans la logique des deux caractères, en admettant que R. Estienne a proposé à Lefèvre une traduction de son sommaire, et que Lefèvre a consenti à l'adopter en la modifiant[1]. Ainsi s'expliqueraient les différences qu'on remarque entre le texte de 1532 et celui de 1534, différences

1. Nerac est si loin d'Anvers qu'on se demande même si R. Estienne, imprimeur comme Martin Keyser, n'a pas été l'intermédiaire entre ce dernier et Lefèvre.

qui ne proviennent d'ailleurs pas nécessairement d'un dissentiment dogmatique, car toutes les expressions de R. Estienne sont empruntées à la Bible aussi bien que celles de Lefèvre[1].

Voici, pour permettre au lecteur de juger par lui-même, la rédaction de 1532, accompagnée d'une traduction *presque textuellement tirée de celle de* 1534. On verra en la comparant au sommaire de 1534 (p. 75-79) que les additions sont surtout destinées à rendre plus intelligibles pour les « simples », la concision nerveuse, la mâle sobriété de l'original latin. Car la valeur de cette première expression publique de la foi de nos pères, me semble résider précisément dans la simplicité grave, la brièveté lapidaire de ces quelques propositions reliées les unes aux autres comme les anneaux d'une même chaîne. Sans rien omettre d'essentiel, elles concentrent quelques-unes des déclarations les plus saillantes de l'Ecriture, et on les suit comme les arêtes maîtresses de l'organisme historique de la Révélation. Lefèvre a revêtu, non sans grâce, les aspérités du squelette, mais il ne l'a pas construit[2].

On peut se demander — et ce n'est pas le côté le moins intéressant de la communication de M. Douen, — pourquoi, plus tard, on ne s'est contenté ni du sommaire de Robert Estienne, ni de sa revision par Lefèvre d'Etaples, ni même de sa transformation par Calvin.

N. W.

1. On peut, en effet, trouver la virtualité aussi bien que la réalité du péché originel dans la phrase de Rom. V, dans laquelle R. Estienne dit « qu'en Adam et par Adam tous sont pécheurs ».

2. Pour bien saisir la différence entre la manière d'écrire et de penser de Lefèvre et celle de R. Estienne, il suffit de comparer aux propositions de ce dernier, telles qu'on les trouvera ci-après, le paragraphe ajouté à la rédaction primitive, et qui est certainement de Lefèvre. Il commence par les mots, *Auquel il fault aller* et se trouve plus haut, au commencement de la page 78. Lefèvre était, d'ailleurs, aussi peu que R. Estienne, un théologien *de profession*. C'est même pour cette raison que ses adversaires lui reprochaient de se mêler de ce qui ne le regardait pas.

Documents

LE SOMMAIRE PRIMITIF DE ROBERT ESTIENNE[1]

(1532)

HAEC DOCENT SACRA

BIBLIORUM SCRIPTA

DEUM esse qui propter bonitatem suam cuncta creavit, a quo omnia procedunt, sine quo nihil quicquam est : justum et misericordem : quique omnia operetur in omnibus secundum voluntatem suam : cui non liceat dicere quare sic vel sic faciat.

HUNC creasse Adam ad imaginem & similitudinem suam, dominumque constituisse omnium creatorum in terrà : invidiaque diaboli et Adae inobedientia peccatum in hunc mundum intrasse, & per peccatum mor-

---

LES SAINTS ÉCRITS

DE LA BIBLE ENSEIGNENT

QUE C'EST DIEU qui a tout créé par sa bonté, duquel toutes choses proviennent, tellement que sans lui rien n'a estre. Qui faict justice et miséricorde, pareillement toutes choses en tous, ainsi qu'il lui plaist; et ne fault point que aucun soit si hardy de luy dire pourquoy il faict ainsi quelque chose que ce soit.

QU'IL a créé Adam à son image et semblance, le constituant seigneur de toutes créatures en terre : que par la suggestion du diable envieulx et par la désobéissance d'Adam, le péché est entré dans ce monde

1. On s'est efforcé de donner une idée de l'*apparence* de l'original, mais en supprimant les références et résumés des marges. On verra que Lefèvre a intégralement conservé le texte de R. Estienne.

tem : omnesque in Adam et per Adam peccatores esse.

Promissum vere Christum Jesum salvatorem ipsi Adae, Abrahae & reliquis patribus, qui credentes liberaret a peccatis & tyrannide diaboli, cui subjiciebantur omnes per Adam.

Interim, dum expectabatur promissa salus, datam legem a deo, qua cognoscerent homines peccatum, & se esse peccatores : quo fieret ut ardentius sitirent Christi adventum, qui ipsos a peccatis redimeret.

Postremo, Christum illum promissum, tandem missum a patre eo tempore quod constituerat apud se, eo inquam tempore, quo abundabat omnis iniquitas. Missum autem, non propter bona cujusquam opera (nam omnes erant peccatores), sed ut verax abundantes gratiae suae divitias, quas promiserat, exhiberet.

---

et par le péché la mort : et qu'en Adam et par Adam tous sont pécheurs.

Mais que Dieu promist à Adam, à Abraham et aux autres patriarches, le Christ Jesus le Sauveur, lequel délivreroit de péché et de la tyrannie du diable à laquelle tous avoient été soumis par Adam, ceulx qui se fieroyent en cette promesse.

Qu'en attendant le salut promis, Dieu donna sa loy, par laquelle les hommes cogneussent que c'est que péché : afin que par ce moyen plus ardemment desyrassent la venue de Jesuchrist qui les debvoit racheter de péché.

Que finalement icelluy Jesuchrist promis a esté envoyé du père au temps que icelluy père avoit ordonné en soy mesme, au temps dis-je auquel toute iniquité abondoit. Et qu'il a esté envoyé, non point à cause des bonnes œuvres que aucun eust faict (car tous estoient pécheurs), mais affin que Dieu véritable donnast ces grandes richesses de sa grâce, qu'il avoit promis.

Jesus igitur Christus verus agnus & vera hostia, venit ut nos patri reconciliaret, poenas peccatis nostris debitas in cruce persolvendo : & liberaret a servitude diaboli, in filiosque dei adoptaret vera mentis pace data per fidem quam dat nobis pater trahens nos ad filium. Dei enim donum est fides illa qua credimus Christum in hunc mundum venisse ut nos peccatores salvos faceret : tantaeque efficaciae est ut qui eam habent cupiant omnia charitatis officia, Christum sequentes, omnibus praestare. Nam, accepta fide, datur et spiritus sanctus, quo signantur omnes credentes, quique est pignus haereditatis nostrae : & testimonium reddit spiritui nostro quod simus filii dei : ac diffundit in viscera nostra eam charitatem quam describit Paulus Corinthiis. Propter hanc in Christum fidem quae per charitatem operatur, justificamur : id est pater ipsius (qui et noster effectus est per ipsum) nos pro filiis & justis habet, sua gratia non imputans nobis delicta nostra.

Venit denique ut nos per ipsum purificati a peccatis, & deo patri sanctificati sive consecrati, abnegatis operibus carnis, libere serviremus ei in justitia et sanctitate omnibus diebus nostris : per bona opera (quae preparavit deus ut ambularemus in illis) osten-

---

Jesu Christ, le vray agneau et hostie est donc venu pour nous remettre en grâce envers son père, payant en la croix les peines deues à noz péchez ; affin de nous délivrer de la servitude du diable, et nous adopter pour enfans de Dieu, nous donnant la vraye paix de conscience par la foy que le père nous donne, nous tirant à son fils. Car certainement ceste foy là, de laquelle nous croyons que Christ est venu dans ce monde pour nous sauver nous pécheurs, est ung don de Dieu ; de si grande efficace que ceux qui l'ont desyrent faire et accomplir les œuvres de charité envers ung chacun, comme Christ a faict. Car, après avoir reçu ceste foy, Dieu baille son sainct esperit, duquel il marque tous ceulx à qui il donne foy, et est les arres que certainement aurons l'héritage; lequel esperit tesmoigne à nostre esperit que sommes les fils de Dieu, et espand en nous telle charité que descript Sainct Pol aux Corinthiens. A cause d'icelle foy en Christ, laquelle se montre par œuvres charitables, nous sommes justifiés, c'est à dire que le père (qui est aussi nostre père à cause de Jesuchrist) nous tient pour justes et pour fils, de sa grâce, ne faisànt aucune estime de nos péchés.

Il est finalement venu affin que, après que par luy serions purgez de nos péchés, et sanctifiés, c'est à dire consacrés à son père, renonçans à toutes œuvres charnelles, d'ung franc vouloir luy servions en vivant justement et sainctement toute nostre vie ; par bonnes œuvres (pour lesquelles faire Dieu nous a préparez) démonstrant que

dentes nos certo ad hanc gratiam-vocatos : quae qui non habet, nec fidem in Christum habet. Qui post interfectum spiritu oris sui hominem peccati, sedebit in majestate sua, onmes judicaturus, & redditurus unicuique propria corporis prout gessit, sive bonum, sive malum, dicturusque iis qui a dextris erunt : Venite, benedicti patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Iis autem qui a sinistris, Discedite a me, maledicti, in ignem aeternum qui paratus est diabolo & angelis ejus. Tunc finis erit, regnumque Deo & patri tradet.

Hoc ut cognoscamus, bonitate dei, per spiritum ejus sanctum tradita sunt nobis haec sacra Bibliorum scripta : ut cognoscamus inquam, & credamus unum esse Deum, & quem misit Jesum Christum utque credentes vitam habeamus in nomine ejus.

Praeter hoc fundamentum nemo aliud potest ponere. Optatque Paulus eum anathema esse qui aliud annuntiaverit, etiam si fuerit angelus de caelo.

Quoniam ex ipso et per ipsum et in ipso sunt omnia : ipsi honor et gloria in secula seculorum. Amen.

---

certainement sommes appelés à ceste grâce, car qui ne les faict, il se monstre n'avoir aucune foy en Christ. Après que par l'esperit de sa bouche, aura mis à mort l'homme de péché, il s'asserra en sa majesté, et jugera tous, rendant à ung chascun ce qu'il aura faict par son corps, selon ce qu'il aura faict, soit bien, soit mal. Et dira à ceulx qui seront à sa dextre : Venez, les beneictz de mon père, prenez possession du royaulme qui vous est préparé dès la création du monde. Mais à ceulx qui seront à sa senestre, il dira : Départez-vous de moy, mauldicts, et vous en allez au feu éternel, qui est préparé au diable et à ses anges. Lors sera la fin et baillera le royaume à Dieu son père.

C'est cy la cause pour laquelle la bonté de Dieu a voulu que par son sainct esperit nous ayent esté baillez les sainctz livres de la Bible par escript, affin que cognoissons et croyons à ung seul Dieu, et à son filz Jesuchrist, lequel il a envoyé : et qu'en croyant ayons vie éternelle de par luy.

Aultre fondement que cestuy cy, nul ne peult mettre. Et desyre S. Pol que celuy soit excommunié, qui aultre annoncera : quant ores seroit ung ange du ciel.

Car de luy, par luy, et en luy sont toutes choses. Auquel, avec le père et le sainct esperit, soit honneur et gloire éternellement. Ainsi soit-il.

LE SOMMAIRE DE CALVIN

(1552)

LE SOMMAIRE DES LIVRES DU VIEIL ET NOUVEAU TESTAMENT

Les livres du Vieil Testament nous enseignent que le Dieu qu'ont adoré Adam, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, David et nos autres pères, est seul vray Dieu, tout puissant et éternel. Qui de bonté infinie laquelle est en luy, a créé par son Verbe divin le ciel et la terre, et tout ce qui est en iceux. Duquel toutes choses proviennent : sans lequel rien n'a estre. Qui fait justice et miséricorde, et toutes autres choses en tout par tout, comme bon luy semble, et ne faut point qu'aucun soit si hardy de luy dire pourquoy il fait ainsi ou ainsi ce qu'il fait.

Outre ce, donnent à cognoistre lesdits livres, que le treshaut et trespuissant Dieu après avoir créé toutes choses, créa Adam le premier homme, et ce à son image et semblance spirituelle, le faisant et constituant seigneur de toutes créatures en la terre. Lequel Adam par l'envie et déception du diable tomba en inobéissance, faisant et attentant contre le commandement de son Créateur : et par son péché a tellement mis au monde l'infection et venin de péché, que nous tous qui descendons de luy, sommes dès nostre naissance dignes de l'ire et punition de Dieu, subjetz à mort et damnation, asserviz à la puissance et tyrannie du diable.

Nous cognoissons aussi par ces nobles et excellens livres, que Dieu promit jadis à Adam, Abraham, Isaac, Jacob, David, et autres des anciens, qu'il envoyroit la semence bienheureuse son fils Jésus Christ nostre Sauveur : lequel délivreroit de péché, de la tyrannie et servage du diable, ceux qui de foy vive et opératrice croiroyent à telle promesse, et se fieroyent en Jésus Christ, espérans de luy et par luy seul la délivrance et liberté promise.

Item nous monstrent et donnent à entendre que ce pendant que les anciens pères Israélites attendoyent le salut et délivrance promise (pourtant que l'homme est d'une nature si orgueilleuse et corrompue, que volontiers ne se veut recognoistre pécheur tel qu'il ait affaire du Sauveur promis), Dieu le créateur donna par Moyse sa Loy escrite en deux tables de pierre, par laquelle les hommes cogneussent que c'est que péché, et la malice du cueur de l'homme : afin que par ce moyen

plus ardamment désirassent la venue de Jésus-Christ, qui les délivrast et rachetast de péché : ce que ne pouvoyent faire la Loy, ne les sacrifices et hosties de la loy : lesquelz ne servoyent que de représenter[1] et signifier la vraye oblation que Jésus-Christ devoit faire de son propre corps : par laquelle oblation tous péchez seroyent effacez et aboliz.

Quant est des livres du Nouveau Testament, ilz nous donnent à cognoistre que le grand Roy et Messias Jésus Christ promis (qui est vray Dieu digne de louange sur toutes choses à tout jamais), figuré et représenté ès livres du Vieil Testament, a esté finalement envoyé de son Père, au temps que ledit Père avoit ordonné et conclu en soy-mesme, c'est assavoir au temps auquel toute iniquité et meschanceté abondoit au monde. Et par ainsi a esté envoyé, et a prins chair humaine le sauveur Jésus, a souffert mort, et est ressuscité, non point à cause des bonnes œuvres que aucun eust faites (car tous estoyent pécheurs), mais afin que Dieu nostre Père, en ses dictz toujours véritable, donnast les grandes richesses de sa grâce, qu'il avoit promises, et qu'il nous sauvast par sa miséricorde.

Il nous est donc clairement monstré au Nouveau Testament, que Jésus Christ le vray agneau et la vraye hostie effaçant les péchez des hommes, est venu au monde pour faire la paix entre son Père et nous, et nous remettre en grace et amour avec son dit Père, en nous nettoyant par son sang de noz péchez : et à celle fin qu'il nous délivrast de la servitude du diable (duquel estions faitz serfz et esclaves toutesfois et quantes que nous tombions en péché) et nous adoptast et fist enfans de Dieu, pour estre héritiers avec luy d'un si beau et si noble royaume. — Et à celle fin que puissions cognoistre ce singulier et trèsgrand bien que Dieu nous a fait, Dieu nous donne son S. Esprit, duquel le fruict et effet est de croire en Dieu, et au Roy et Messias qu'il a envoyé. Car certes, sans l'opération du S. Esprit (par lequel nous sommes instruitz, et comme d'un seau (*sic*) apposé sommes certifiez et asseurez de ce que croyons), nous ne pouvons croire que Dieu ait envoyé en ce monde le Messias, ne que Jésus soit celuy Messias. Car comme dit S. Paul, nul ne peut confesser que Jésus soit Dieu et Seigneur ayant le pouvoir de sauver si ce n'est par le moyen et instigation du S. Esprit. Ce mesme Esprit tesmoigne à notre esprit, et le fait croire que sommes enfans de Dieu, et espand en nous ceste grande charité et amour que descrit S. Paul aux

1. R. Benoist : « lesquels servoient pour représenter, etc. »

Corinth. Outre la foy et charité, ce mesme Esprit nous donne la vertu d'espérance, qui est une certaine attente de la vie éternelle et perdurable, de laquelle il nous baille seureté, comme fait un bon gage en matière de prest: et autres grâces et dons spirituelz, desquelz escrit S. Paul aux Galates. Il ne faut pas estimer le fruict de la foy estre petit, et de petite vertu : car par la fiance et foy en Jésus-Christ (laquelle se monstre par œuvres charitables, et meut l'homme à icelles faire[1]), nous sommes justifiez et sanctifiez, c'est-à-dire que Dieu, le Père de nostre Seigneur Jésus Christ (qui est aussi nostre père à cause de l'adoption faite par Jésus Christ nostre frère) nous a pour justes et sainctz de sa pure grâce et bonté, pour le mérite et satisfaction de son fils Jésus Christ, ne faisant aucune estime de noz péchez, et ne nous les contant (*sic*) point pour péchez, et ne nous condemnant point à mort et peine éternelle pour le regard d'iceux[2].

Jésus Christ est finablement venu en ce monde, afin que après que par foy en luy serions sanctifiez et purgez de noz péchez, prinssions de luy exemple de bien faire, suyvions sa volonté, en faisant bonnes œuvres[3], et renonçans à toutes œuvres charnelles, et d'un franc vouloir luy servans en vivant justement et sainctement tout le temps de nostre vie : et que par bonnes œuvres (lesquelles Dieu a dressées et préparées devant notre vocation pour estre par nous faites) monstrions que sommes appelez à ceste grace et don de foy. Lesquelles bonnes œuvres qui ne fait, monstre n'avoir foy en Jésus Christ telle qu'il requiert de nous[4].

A ce Sauveur nous faut aller et retirer, et d'un grand courage le suyvre, afin qu'il nous enseigne : car il est nostre maistre, doux et humble de cueur : nostre exemple et patron, duquel nous faut prendre la forme de bien vivre. Outre plus il est l'Evesque et pasteur de noz âmes, le grand Prestre et sacrificateur, qui a offert luy-mesme son sang pour nous : le Médiateur et réconciliateur entre Dieu et nous hommes : qui est maintenant assis à la dextre de Dieu son Père, estant nostre Advocat et intercesseur priant pour nous[5], qui indubitablement impétrera de son Père ce que nous demanderons à luy, ou à son Père au nom de luy : pourvu qu'en le deman-

1. R. Benoist : « comme aussi par la réception des saints sacrements et obéissance à Dieu en son Église, nous sommes, etc. »
2. R. Benoist : « si nous gardons la sanctification et persévérons en sa grâce et dilection. »
3. R. Benoist : « pour parvenir à la vie éternelle, etc. »
4. R. Benoist : « pour que nous soyons sauvés. »
5. R. Benoist : « estant nostre advocat et interpellant pour nous. »

dant nous croyons qu'ainsi le fera : car il l'a ainsi promis. Parquoy, quand nous aurons péché, ne craignons point avec vraye repentance[1] (à quoy Jésus Christ nous invite et incite dès le commencement de ses prédications), et avec vive et asseurée foy aller au throne et siege royal, où il se sied, non pour exercer rigueur, mais pour faire grace à ceux qui la demanderont : et il nous fera miséricorde. Car il est venu au monde afin que par sa grace il sauvast les pécheurs.

C'est certes Jésus Christ, qui après le temps déterminé par son Père, viendra et s'asserra en son throne avec grande majesté, et jugera tous les hommes, et rendra à un chacun selon ce qu'il aura fait, soit bien ou mal. Et dira à ceux qui seront à sa dextre, qui en ce monde[2] auront attendu les biens à advenir, qui sont la vie éternelle, Venez vous qui estes esleuz de mon Père pour avoir la vie éternelle, prenez possession du royaume qui vous est préparé et assigné dès la création du monde. Et au contraire, à ceux qui seront à sa senestre il dira, Départez vous de moy, maudites et réprouvées créatures, et vous en allez au feu éternel qui est prest et appareillé pour le diable et ses anges. Lors certes sera la fin de ce monde, quand Jésus Christ après avoir eu victoire de tous ses ennemis, aura baillé et rendu à Dieu son Père, le royaume qu'il tient à présent de luy.

Afin que cognoissions ce que dessus est dit, la bonté de Dieu a voulu que par son S. Esprit nous ayent esté baillez les livres de la Bible par escrit : et ait esté ordonnée la prédication de la doctrine en iceux contenue : aussi les sacremens, par lesquelz fust comme scellée la vérité d'icelle mesme doctrine[3] : afin dy-je, que cognoissions et croyions qu'il n'y a qu'un seul vray Dieu, et qu'un seul Jésus Christ : lequel il a envoyé comme il avoit promis : et qu'en croyant[4] ayons vie éternelle de par iceluy Jésus Christ.

Autre fondement que cestuy-cy nul ne peut mettre en l'église de Jésus-Christ, sur lequel elle est fondée : tellement que S. Paul désire que celuy soit perdu, abysmé et rejetté de Dieu, qui autre foy et salut annoncera que par Jésus Christ[5] : quand mesme ce seroit un ange du ciel.

1. R. Benoist : « pénitence. »
2. R. Benoist : « en bien faisant auront, etc. »
3. R. Benoist : « par lesquels fussent véritablement baillées les choses promises par icelle doctrine. »
4. R. Benoist : « et obéissant, etc. »
5. R. Benoist : « en l'Église catholique. »

A Dieu le Père donc, duquel, et par lequel et auquel sont toutes choses : et à Jésus Christ nostre Seigneur et rédempteur du monde, avec ledit Père, et au S. Esprit soit honneur et gloire éternellement. Ainsi soit-il.

BAPTÊMES AU CATELET EN 1594-1599

ET MARIAGES 1592-1599[1]

73. *Suzanne*, fille de *Pierre Malpeau* et de *Guillaine Terrillier*, demtz à **Gouy**, a esté prtée par *Michel Lobry* et *Catherinne Sy* le premier jour de janvier 1594[2].

74 [folio 11]. *Suzanne*, fille de *Nicolas Gavrot* et de *Bastianne Le fébure*, demtz à **Cambray**, a esté prtée par *Ozée Lahennière* et *Margueritte Bouchet* le 2me janvier 1594.

75. *Magdelaine*, fille de *Pierre Carlier* et de *Barbe Dounier*, a esté prtée par Monsieur et Madamoyselle *de Montchannest* le 7me janvier 1594.

76. *Jehan*, filz de *Jehan Joube* et de *Loyse Gufroy*, demt à **Prémont**, a esté prté par *Jehan Hangombart* et *Margueritte Hattron* le jour que dessus.

77. Ce mesme jour
Marye, fille de *Jehan Hangombart* et de *Pasquette Massu*, demer à **Brancourt**, a esté prtée par *Thomas Joube* et *Marye le Coq*.

78. *Judith*, fille de *Nicolas Le fébure* et de *Anthoinette Landrien*, demt à **Cambray**, a esté prtée par *Jacques Villette* et *Barbe de la Disme* le 16e janvier.

79. Ce mesme jour
Jehanne, fille de *Gilles Bruhamel* et de *Nicolle Parmentier*, demt à **Villers Oultréau**[3], a esté prtée par *Michel Boutin* et *Noelle* femme de *Jehan Vattin*.

1. Voy. plus haut, p. 404 à 411. — Dans le précédent article, p. 396, ligne 26, il faut lire immédiatement après : *ancien ministre de Mouy* les dates : de 1565 à 1568; p. 399, note 1 (*Jean de Poix*), intervertir les dates 1562 et 1569; p. 406, n° 12, lire *Isorit;* p. 410, n° 58, on peut lire *Costelle* au lieu de *Castellet*.
2. Un samedi.
3. Villers-Outréaux, Nord, arr. de Cambrai, c. de Clary.

80. Ce mesme jour
Abraham, filz de *Pierre Guichart* et de *Pasquette Laurier*, demtz à **Eslincourt**, a esté prté par *Pierre Guichart* et *Judith Guichart* le jour que dessus.

81 [folio 12]. *Samuel*, filz de *Pierre Ramette* et de *Marye Lefébure*, demtz à **Cambray**[1], a esté présenté par *Samuel de Cartigny* et *Marthe du Chesne* le 30me janvier 1594.

82. Ce mesme jour
Suzanne, fille de *Laurant de Mouchy* et de *Jeanne Hurteret*, demtz à **Cambray**, a esté prtée par *Charles Grumet* et *Suzanne Hurteret*.

83. Ce mesme jour
Suzanne, fille de *Martin Douin* et de *Josine du Minay*, demtz à **Cambray**, a esté prtée par *Balthazart la Croix* et *Marye Hurteret*.

84. *Suzanne*, fille de *Henry de la navire* et de *Jeanne Joube*, demtz à **Prémont** en Cambrézis, a esté prtée par *Michel Joube* et *Marthe Lequeux* le 2me jr de Febvrier.

85. *Judith*, fille de *Jacques Hilleux* et de *Janne Toussainct*, a esté prtée par *Denis Fournier* et *Anne Pain et vin* du **Castellet**, le 13me Febvrier.

86. *Suzanne*, fille de *Pierre Candely* et de *Janne le Borgne*, demtz à **Cambray**, a esté prtée par *Anthoinne le Borgne* et *Barbe de la Disme* le 17me mars.

87. *Abraham*, filz de *Michel Joube* et de *Judith Abraham*, demtz à **Bohain**, a esté prté par *Pierre Henry* et *Anthoinette Lenglet* le 20me mars.

88. *Moyse*, filz de *Gaspart Le Clercq* et de *Barbe Potentier*, demtz à **Bohain**, a esté présenté par *Moyse Le Conte* et *Catherinne du Flot* ce mesme jour.

89. *Sara*, fille de *Ciprian de Regniesme* et de *Marye Moreau*, demtz au **Castellet**, a esté prtée par *Jehan Guilliart* et *Anne Pain et vin* le 27e mars.

90. *Esaye*, filz de *Jeremy Soufflet* et de *Margueritte La Vefve*

1. Cf. XIV. *Antoine de Mouchy*, substitut du procureur du roi à Laon, avait été suspendu pour un an, en 1562, de ses fonctions, à cause de ses « connivences, dissimulations et négligences notoires » et de son assistance « aux conventicules et presches » (*Bull.* II [1853], p. 24).

demtz à **Clary** en Cambrezis, son parin *Silanus Soufflet* mareine *Catherinne Trouillet* le 10[me] mars[1] fut prté.

91 [folio 13]. *Sara*, fille de *Pierre Voigne* et de *Jeanne Trousset*, demts à **Cambray**, a esté prtée par *Ancellot Boutteville* et *Marye Dubot* le 10[me] apvril.

92. *Esaye*, filz de *Simon Carpentier* et de *Marye Bourla*, demt à **Gouy**, a esté présenté par *Guillaume Tacquillet*[2] et *Anthoinette* le 17[me] apvril.

93. *Abraham*, filz de *Pierre Senglet* et de *Jeanne Oblin*, demtz à **Clary** en Cambresis, a esté prté par *Abraham Lamouret* et *Marthe Wasselart* le 22[me] may 1594.

94. Cedit jour [*Daniel*, filz de *Abraham Bernard* et *Marye le Roy*, demtz à **S[t] Quentin**, a esté prté par *Nicolas de Beaumont* et *Marye Le Grand* le 12 aoust 1594].

95. [3]*Marye*, fille de *David Clin* et de *Marthe Henry*, demtz à **Bohain**, a esté prtée par *Balthazart Le Bras* et *Marthe Le Queux*.

96. *Daniel*, filz de *Noèl de Limal* et *Masseline Clocquette*[4], demtz à **Bohain**, a esté présenté par *Georges de la Bar* et *Marye Joube* le 14[me] aoust.

97. *Rachelle*, fille de *Jehan Massy* et de *Nicolle Berger*, demtz au **Castellet**, a esté prtée par *Georges Le Maistre* et damoyselle *Rachelle de Monchannet* le 15[me] aoust 1594[5].

98. *Daniel*, filz de *Augustin Fourez* et *Jeanne Bouillez*, demtz à **Clary** en Cambrezis, a esté prté par *Jeremye Sy* et *Catherinne Sy*.

99. *Suzanne*, fille de *Barthelemy Caulliez* et de *Marye Moreau*, demt à **Beaurevoir**[6], a esté prtée par *Jeremye Sy* et *Marye La Groi* le même jour.

100 [folio 14]. *Jonas*, filz de *Daniel Turgnin* et de [*Marye*, dem[t]

1. Il faut lire sans doute : le 10 avril (un dimanche) à moins que ce ne soit un acte ajouté après coup, du 10 mars (un jeudi).
2. En 1603 *Rachel Taquelet* du Catelet, âgée de 14 ans, épouse *Jean Crommelin* (*Bull.* VIII, p. 463).
3. Acte du dimanche 22 mai avant lequel le précédent a été inséré ultérieurement.
4. *Benoît Clocquette* était membre du conseil de justice élu par les réformés au Cateau en 1566 (*Bull.* III, p. 526).
5. Un dimanche.
6. En cette année 1594 la terre de Beaurevoir, qu'Henri IV avait héritée de Jeanne d'Albret, fut vendue par lui au maréchal de Balagny (Voyez Ch. Poëtte, *Guetteur* de Saint-Quentin du 15 juillet 1894, d'après Melleville).

au **Castellet**, a esté prté le 15 aoust par *Jehan Guillart* et *Adrienne de la Thour.*

101. *Daniel*, filz de *Grégoire Martin* et de *Jeanne de Crehem*, demtz à **Gouy**, a esté prté par *Jehan le Pois* et *Marye de Blovy* le mesme jour.

102. *Isaac*, filz de *Théodore Le Pois* et *Quentine le Roy*, demtz à **Cambray**, a esté prté par *Phl*er *Ramette* et *Magdaleinne Wiart.* Ce jour

103. *Daniel*, filz de *Gabriel Campain* et *Clémence de Hennappe*, demtz à **Cambray**, a esté prté par *Valentin Lieurat* et *Judith Desjardins.*

104. *Andrien Pringnit* et *Suzanne Wiart* du **Castellet** une fille qui est nommée *Magdallaine* et a esté prtée par *Loys de Lespine* sieur de Mieur et damoyselle *de Séchelle.*

105. *Marye*, fille de *Abraham Lamouret* et de *Pasquette Cauchye*, demt à **Clary** en Cambrésis, a esté prtée par *Jehan Trouillet* et damlle *Marye Josteau* le 9 octobre 1594.

106. Cedit jour *Abraham*, filz de *Charles Morel* et de *Marye Thiéry* du pays, a esté prté par *Aaron du Pont* et *Clarette Vincenoy.*

107 [folio 15]. *Sara*, fille de *Ciprian Bigart* et de *Huberde Marchand*, demtz à **Brancourt**, a esté présentée par *Anthoinne Borgnois* (sic) et *Marye Dorye.*

108. Ce mesme jour

Isaac, filz de *Toussainct Alavoine* et de *Marye Joube*, demer à **Bohain**, a esté prté par *Simon Lefébure* et *Marthe Lequeux.*

109. *Jehan*, filz de *Gabriel de la Personne*[1] et de *Thomas Seymoreau* de **Lesdain**, a esté prté par *Jacques Villette* et *Marye Legrand.*

110. *Rachelle*, fille de *Nicolas Gobert* et de *Thomas Ginot* du **Castellet**, a esté prtée par *Jacques Hilleu* et *Pasquette Vigny* le jeudy 17 ocbre. Ce mesme jour

111. *Rachelle*, fille de *Jacques Denize* et de *Maximilienne Guichart*, demer à **Eslincourt**, a esté prtée par *Jehan Coppet* et *Marye Villette.*

112. *Suzanne*, fille de *Jehan Mayet* et de *Anthoinette Maurizot* de **Le Mez**, a esté prtée par *Charles Maiet* et *Marye Guerille* le premier jour de novembre 1594. Ce mesme jour

1. Un gentilhomme nommé *la Personne* accompagnait *Genlis* dans sa campagne de 1568 (*Bull.* VIII, p. 415).

113. *Rachelle*, fille de *Jehan Balot* et de *Simonne Denize de* **Le Mez**, a esté prtée par *Charles Mayet* et *Anthoinette Maurizot.*

114. *Suzanne*, fille de *Jonas Tassepicquerin* et de *Barbe Lescarnelle*, demt à **Malincourt**[1], a esté prtée par *Jehan Le Noir* et *Adrianne de la Thour* le 6me novembre 1594. Ce dit jour

115. *Samuel*, filz de *Ogier de la Haye* et *Marye Le Cocq*, demt à **Brancourt**, a esté prté par *Jehan Hangombart* et *Jehanne du Met.*

116 [folio 16, une demi-page blanche, puis :]

Judith, fille de *Henry Gartot* et *Margueritte Blanchet*, de **Cambray**, a esté prtée par *Jehan le pois* et *Jehanne* le 13me novembre 1594.

117. *Daniel*, filz de *Hercule de la Haye* et de *Marye de Folemprise*[2], demt à **Gouy**, a esté prté par *Anthoine de Lespine* et *Marye Le Grand* ce 8me janvier 1595.

118. *Jérémye*, filz de *Isidore Picquart* et de *Flour de Regniesme*, demtz à **Gouy**, a esté prté par *Ciprian de Regniesme* et *Marye Le Grand* le 29me janvier 1595.

119. *Jacob*, filz de *Pierre Hennot* et *Margueritte la Croix*, demt à **Bohain**, a esté prté par *Jacques Le Roy* et *Marthe Henry* le 4me febvrier 1595.

[Deuxième registre]

Registre des Mariages et Baptesmes célébrés en l'Église réformée de St Quintin depuis l'an 1592 jusques en l'an 1617.

[3 pages blanches; au dos de la 3e :]

1598.

120. *Jehan Renard*, filz de *Jehan Renard* le jeune et de *Marguerite Hurtret*, fut baptizé le 3e jor du mois de novembre 1598 au bourg du Castellet par le ministere de Mr *Jaq. de Veines*, ministre de l'Église de Crespy[3], présenté par *Jaq. Leger* le jeune et *Jeanne Wathin*, tos demtz à **St Qtin.**

1599.

121 [folio 1]. Le 20e jour de juing fut baptizée en l'égl. du Cas-

1. Nord, arr. de Cambrai, c. de Clary.
2. Lieu dépendant de la commune d'Estrées (Aisne, canton du Catelet) où Jeanne d'Arc se serait arrêtée lorsqu'elle commit la *folle entreprise* de s'échapper du château de Beaurevoir.
3. Sur la très ancienne église de Crépy près Laon, voy. *Bull.* III, 257, et VIII, p. 407 note, 410, 417, 423.

tellet *Judith Petitfrère*, fille de *Léon Petitfrère* et de *Adrienne Lanet*, et *Jehan Bizon* fut son parrin et *Toussaine Allart*[1] sa marrine.

122. Le mesme jour fut baptizée *Elizabeth Bigart*, fille à *Ciprien Bigarre* et à *Huberde Marchand*, son parrin fut *Jacque Quentin* et sa marinne *Marye Lanbert*.

123. Fut baptizée *Judith de Leaux*, fille de *Jeh. de Leaux* et de *Suzanne Cormelmey*, ses parrain et marraine *S. Cromelmey* et *Anne de Saintoye* fille (illisible) et *Marinette*.

124. Le mesme jour fut encore baptizé en ladicte église *Marc Robin*, filz de *Aymond Robin* et de *Katherine*[2] *Nicolas Bridou* fut son p^in^ et *Katherine Leger* sa marine.

125. Le 31e jour de may 1599 fut baptizé en la mesme égl. *Jacques de Gouye*, filz de *Jeh. de Gouye* et de *Marye* , son parrin *Jacque Serrurier* sa marine *Marie Lanbert*.

126. Le IIe jour du moys d'apvril fut baptizée aud. lieu *Judith Philippe*, fille à *Nicolas Philippe* et de *Jeanne Marisque*, *Jacques Cugny* fut son p^in^ et *Reine de Pinoy* sa marrine.

127. Le 18e jour du moys de julliet nasquit *Marie Cromelin* fut baptizée au bourg du Castellet, le 28e ensuivant. *Jeh. Cromelin* et *Marye de Semery* ses pere et mere[3], *André Le Grand* et *Jehanne Cromelin* ses parrin et marrine.

128. Le 8e jour du mois d'aoust 1599 fut baptizé au bourg du Castellet *Jehan Le fin*, filz de *Augustin Le fin* et de *Margueritte Frémy*, le p^in^ *Jeh. François*, la marine *Marye Lieura*.

129. Le 15e jour du mois de aoust fut baptizé aud. bourg *Abraham de la Haie*, filz *Jacques de la Haye* et de *Martine le Roy*, *Jacques Serrurier* et *Judith Guichart* parin et marrine.

131 *bis*[4] [folio 2]. Le 14e du mois d'aoust 1599 fut nay *Josué Watin*, filz de *Jehan Watin*, dem^t^ aud. St Qtin, rue St Martin et fut baptizé le dimanche suivant 22e par M. Jeh. du (Pavesse ??) ministre de la

1. Une *Thomasse Allart* avait été mariée en 1566 au Cateau (*Bull.* III, p. 534).

2. Fontaine, mariés le 8 mai 1594, ci-dessous, n° XXVIII.

3. Jean Crommelin, fondateur d'une grande maison de toiles à Saint-Quentin, fut marié au château de Folembray, en présence de la duchesse Catherine, sœur du roi, le 17 décembre 1595. Sur Marie de Semery, voy. n° 29 et note à ce propos. Avant Marie ils avaient eu au moins un fils, *Pierre*, baptisé sans doute avant 1598. Cf. *France protestante*, 2e éd., IV, col. 914, et *Bull.* VIII, 462.

4. Répétition faite après coup en haut de la page, d'un acte postérieur.

parole de Dieu, led. *Josué*, filz de *Jeh. Watin* et de *Margueritte Marchand*, son p[la] M. *Jeh. du* (Pavesse ??) et *Marie Lieura* sa marine. (*sic*) —

130. Le 15[e] jour du mois d'aoust fut baptizée au bourg du Catelet *Judith le Gras*, fille de *Jeh. Le Gras* et de *Jacqueline Trouillart*, *Anthoine Henry* et *Judith* ses parin et marreine.

131. Le 22[e] jour du mois d'aoust fut baptizé en l'égl. du Castelet *Josué Watin* filz de *Jeh. Watin* et de *Marye Marchant*, nostre pasteur fut p[in] sa marrine fut *Marye Lieura*.

132. Le 28[e] dud. moys fut baptizé ds la mesme Egl. *Moyse du Mont*, filz d'*Isaac du Mont* et de *Françoise* ses père et mère. Son parrin fut *Pierre de Joncourt* sa marrine *Marye Canterot*.

133. Le XII[e] jour de septembre fut baptizé ds la mesme Égl. *Isaac Fevron*, filz de *Martin Fevron* et de *Françoise Oultiz*. Son parrin a esté *Claude le Coq* et sa marrine *Marye Canterot*.

134. Le XXVI[e] jour dud. moys a esté baptizé en la mesme égl. *Daniel de la Proi* (sic) filz de *Jehan de la Proi* et de M.
Son parrin fut *André le Grand* et sa marrine *Jeanne Marchant*.

135. Le XXVI[e] dud. mois ont esté baptizées en la mesme égl. *Susanne* et *N... Furon*, tous deux filles de *Jonathan Furon* et de *Barbe Lescarnelle*[1]. *Jehan Vatin* et la fille de Madame *de Ste Marye* ont estez parin et marrine *Nicolas Guissart* (sic) et *Katherine Vatin* sont parrin et marrine de lad. et les aultres de lad. *Suzanne*.

II

Registre des mariages benitz par Monsieur Du Moulin ministre de la parolle de Dieu depuis le rétablissement de l'église du Castellet qui fut le jeudy quatriesme jour de novembre de 1592.

I. *Nicolas Wilocqueau*, filz de deffunct *Estienne Wilocqueau* et de *Marye Dormay*, demer à **Guise**[2] a espousé *Marthe Coppin*, fille de feu *Jessé Coppin* et de *Blot Mattelion*, demer à **Cambray** le 4[e] novembre.

II. *Nicolas Lefébure*, dem[t] à **Cambray** a espousé *Anthoinette Landrion*, fille de *Jehan Landrion* et de *Margueritte Villette*, dem[t] audict lieu ce mesme jour.

III. *Firmin Nicaize*, filz de feu *Mathieu Nicaize* et *Catherine*

1. Remariée [?], cf. 114.
2. Aisne, arr. de Vervins, ch.-l. de canton.

Rousseaux, dem^t à **Fesmy**[1] en Argonais, et *Margueritte de Somin*, fille de *Anthoine de Somin*, demer à **Lesdain** en Cambrezis, ont estez mariez le dimanche 7me jour de novembre.

IV. *Jessé Couillette*, filz de feu *Ozias Couillette* et de feue *Huguette Carpentier*, et *Barbe Sy*, fille de feu *Jehan Sy* et de feue *Jehanne Castel*, ont estez espouzez le mesme jour.

V. *Jehan Gartot*, filz de feu *Anthoine Gartot* et de *Roger Jeanmaire*, demer à **Bohain**, et *Suzanne Sart*, fille de feu *Pierre Sart* et de *Nicolle Lorot*, demer à **Sainct Quentin**, ont estez mariez le 7me jour de novembre.

VI [folio 9, *verso*]. *Jehan Massu*, filz de feu *Jehan Massu* et de *Cazinette Nicaize*, demer à **Fesmy** en Argonaize, et *Jehanne de Somin*, fille de *Gaspart de Somin* et de *Anne de Critimmont*, demer à **Anne**[2] en Cambrezis, ont estez mariez le 14me novembre 1592.

VII. *Nicolas Beaumont*[3], filz de *Pierre Beaulmont* et de feue *Jeanne Danondon*, demer à **Prémont**, et *Judith Gigot*, fille de feu *Nicolas Gigot* et de *Michelle de Hardere*, demer à **St Quentin**, ont estez maryez le jeudy 10me décembre.

VIII. *Jehan de Role*, filz de *David de Role* et de *Marye Descamps*, demer à **Commines**[4] pres de **Lisle** en Flandres, et *Marye de la Culonye*, fille de deffunct *Mathieu de la Culonie* et de *Isabeau Caron*, ont estez maryez le dimanche 13me dud. mois.

IX. *Pierre Henry* de **Momagny** terre du canton de **Berne** en Suisse, soldat de la compagnie du capitaine *Tribolet* en la garnison de **St Quentin.** Et *Magdelaine Vinisset* de la bonne ville canton de **Basle** veufve de *Joaz Foinbez*, vivandière en lad. compagnie, ont esté mariez ayant apporté tesmoignages dud. capitaine *Triboulet* et du *S^re du Chasteau*, lieutenant en lad. compagnie, le dimanche dernier jour de janvier 1593.

X. *Jehan Leger*, filz de *Jehan Leger* et de deffunct *Marye Pomart*, dem^t à **Cambray**, et *Elisabeth de la Navire*, fille de deffunct *Pernay de la Navire* et *Barbe Pronin*, eux vivant, demer^t à **Bohain**, ont estez maryez le dimanche xxie jour de febvrier an que dessus.

XI. Du mesme jour *Mathyas de Rheims*, natif de **Venduil**[5], et

1. Aisne, arr. de Vervins, c. du Nouvion. Une enfant de Fesmy est baptisée au Cateau en 1566 (*Bull.* III, p. 536).

2. Esne (?) près de Cambrai.

3. Un autre *Pierre Beaumont* (Beauxmont ou Beaulmont) demeurait aussi à Prémont (ci-dessus, n° 23. Cf. n°s 63 et 94).

4. Nord, arr. de Lille.

5. Vendeuil, arr. de Saint-Quentin, c. de Mouy, où l'on retrouve plus

Marye West, natif de **Commines**, pays de Flandres, ont estez espouzez appres avoir apportez tesmoignage signé des antiens de **Lolive**[1].

XII [folio 10]. *Michel Joube*, filz de *Jehan Joube* et deffunct *Barbe Coche*, demt à **Prémont**, et *Judith Abraham*, fille de *Geaufroy Abraham* et *Marye Canoine*, demt à **Bohain**, ont estez maryez le dimanche dernier jour de febvrier.

XIII. *Damyen Cousture*, filz des deffunctz *Anthoine Cousture* et *Magdelaine du Mont*, eux vivants demtz à **Cambray**, et *Judith Brisset*, fille de *Hubert Brisset* et de *Jeanne du Mex*, demt à **Castellet**, ont estez maryez le dimanche 15e mars 1593.

XIV. *Bonnamy La Vigne*, filz des deffuncts *Jehan La Vigne* et de *Adrianne Thellier*, eux vivants dem à **Daire**[2] pays d'**Arthois**, et *Thallye Villette*, fille de *Jacques Villette* et de deffuncte *Jeanne Raverdy*, demt à **Castellet**, ont estez maryez ce mesme jour.

XV. *Laurent de Mouchy*, filz des deffunctz *Michel de Mouchy* et de *Maxime Corbeau*, eulx vivants demt à **Hem**[3], et *Jeanne Heurtré*[4], fille de *Anthoine Heurtré* et de deffuncte *Marye Babeuf*, demz à **Cambray**, ont estez maryez le jeudy 24e mars.

XVI. Annonces faictes entre *Guillain Benoist* dem à **Beaurevoir**

tard des protestants (*Bull.* VIII, p. 563), ou Vendhuille, c. du Catelet, plus proche de Commines.

1. *L'Olive*, Église des environs de Saint-Amand (Nord), encore peu connue. L'origine du nom est discutable. M. C. de Visme (*Origine des Églises réformées de Saint-Amand et environs*, brochure publiée à l'occasion du *cinquantenaire pastoral de M. de Visme*, 1881, p. 16) y voit une « dénomination pseudonyme », M. de Schickler (*Encyclopédie*, XII, p. 822) un de ces « noms emblématiques » donnés [par les synodes hollandais] aux Églises des Flandres : Commines *la pierre du coin*, Lille *la rose*, Tournai *la palme*, etc. Cependant *l'Olive* paraît avoir été tout simplement le nom d'une des très anciennes abbayes du diocèse de Cambrai (Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*, I, p. 431). « L'Église de l'Olive, dit M. de Visme, plus heureuse que ses sœurs du pays, put s'abriter sous la tolérance des abbés de la célèbre abbaye seigneuriale de Saint-Amand, qui lui offrit ainsi des protecteurs secrets et lui permit de survivre aux pénibles et désastreuses persécutions religieuses qui suivirent. On sait que ces abbés se montrèrent animés d'une grande tolérance. C'est probablement attirés par cette réputation de la tolérance des abbés de Saint-Amand que *Guy de Bray* et bon nombre de protestants de Valenciennes se réfugièrent dans les bois de Saint-Amand et environs, où ils furent arrêtés » (fin mars 1567; cf. Crespin, *Histoire des Martyrs*, l. IX, p. 661 a). Sur les pasteurs de *l'Olive* voy. *Bull. hist. des Egl. wallonnes*, t. III, p. 320.

2. Sans doute la ville d'Aire (Pas-de-Calais).

3. Hem, faubourg d'Amiens où un arrêt du Conseil du roi permit en 1602 de faire exercice de la Religion (Rossier, *Hist. des prot. de Picardie*, p. 130, 136, 139), ou Hem près de Doullens (Somme).

4. Ou mieux : *Hurteret*. Cf. nos 43, 82, 83, 120.

et *Rommaine du Seu*, vefve de feu *Denis Roussel*, dem[t] de pr[t] à **Séchelle**, apprès avoir reçu tesmoignage des anciens dud. lieu.

XVII. *Helye Castellain*, filz de *Pierre Castellain* et de *Jehanne de la Haye*, dem[tz] à **Molin**[1] près **Pontarsy**, et *Nicolle le Roy*, fille de *Françoys* et *Françoise Perrineau*, dem[tz] à **Sainct Quentin**, ont estez maryez.

XVIII [folio 10, *verso*]. *David Boulanger*, filz de deffunct *Jehan Boulanger* et deffuncte *Margueritte de Personat*, dem[t] à **Prémont**, et *Jehanne Legrain*, fille de deffunct *Jehan Le Grain* et deffuncte *Marye de la Mer*[2] (?), ont estez maryez le 17[e] no[bre] 1593.

XIX. *Jacques le Roy*, filz de *Anthoine le Roy* et deff. *Barbe la Croix*, dem[t] à **Prém[t]**[3], et *Marthe Le Bo*, fille de deffunct *Guillain Le Bo* et de *Marye Colpart* de **Vuassigny**[4], ont estez maryez le premier dimanche de Janvier 1594.

Ce mesme jour

XX. *Jehan du Tiltre*, filz de *Jacques du Tiltre* et de *Ginotte Carlier*, de **Rougery**[5], et *Claudine Guillette*, fille de *Nicolas Guillette* et de *Marye Moline*, dem[tz] à **le Més**, ont estez mariez.

Ce mesme jour

XXI. *Robert François*, filz de deffunct *Florian François* et deffuncte *Peronne Nicolas* de **Bohain**, et *Quentine Clin*, fille de deffunct *Pierre Clin* et de *Jeanne Ganelle* de **Lemés**, ont estez maryez.

Ce mesme jour

XXII. *Oger de la Haye* de **Clary** en Cambrezis, et *Marye le Coq*, fille de deffunct *Isidore Le Coq* et de *Jeanne de Cartenies*[6], dem[t] à **Brancourt**, ont estez maryez.

XXIII. *Jehan du Fresne*, filz de *Jehan du Fresne* et de *Marye Guimbet*, demer[t] au **Castellet**, et *Abigail Sauvaige*, vefve de feu *Mathieu Adam*, ont estez espouzez le 2[me] febvrier 1594.

XXIV. *Jehan de Cambay*, filz de *David de Cambay* et de *Jeanne du Bout*, dem[t] à **Sainct Quentin**, et *Rachel le Coq*, fille de deffunct *Isidore le Coq* et de *Jeanne Cartenies*, de **Brancourt**, ont estez espouzez le 22[me] mars.

1. Moulins près Pont-Arcy, Aisne, arr. de Laon, canton de Craonne. Il y eut là un temple détruit en 1619 (E. Benoît, II, 277; cf. *Bull.* VIII, p. 424 et 457).

2. Ou *de le Mez*. *Cornil Delemer* allait au prêche au Cateau en 1566 (*Bull.* III, p. 532). Cf. n[os] 112, 113, 115 et XIII.

3. Prémont.

4. Wassigny.

5. Rougeries, Aisne, arr. de Vervins, c. de Sains.

6. Cartigny.

XXV [folio 11 *recto*]. *Andrien Le Grand*, filz de deffunct *Jehan Le Grand* et de *Jeanne Deschamps*, dem^t à **Cambray**, et *Catherinne Leger*, fille de *Jehan Leger* et de *Françoise de Semerye*, demer^t audict lieu, ont estez espouzez le jeudy 22 apvril.

XXVI. *Pierre de Nimaigue*, dem^t *à* **Cambray**, et *Marye de la Ruelle*, fille de *Anthoine de la Ruelle* dud. lieu, ont estez espouzez le 24me apvril.

Ce mesme jour

XXVII. *Charles de Lattre*, de **Hennappe**, et *Eslaine Denise*, dud. lieu, ont estez espouzez.

XXVIII. *Aymon Robin*, filz de *Onuffre Robin*, dem^t à **Cambray**, et *Catherinne Fontaine*, dud. **Cambray**, ont estez maryez le 8me may.

XXIX. *Guillaume de Santune*, filz de *Estienne de Santune* et de *Noëlle de la Rue*, dem^ts à **Cambray**, et *Barbe Pierquin*, fille de *Jehan Pierquin* et de *Barbe de Sansy*, dem^tz aud. lieu, ont estez espouzez le 15 aoust 1594.

XXX. *Roland le Conte*, de **Bohain**, et *Suzanne Le jeune*, fille de feu *Pierre Le jeune* et de *Marye Chemina*, eux vivants demer^t à **Ribemont**[1], ont estez maryez le 26me octobre 1594.

Ce mesme jour

XXXI. *Isaac Lenglet*[2], filz de *Toussainct Lenglet* et de *Claudine* ... et *Suzanne Wiart*, fille de deffunct *Jehan Wiart* et *Margueritte Blanche*, eulx dem^t à **Hennappe**, ont estez maryez.

Ce mesme jour

XXXII. *Jacob de Semerye*, filz de deffunct *Luc de Semerye* et *Marye Coche*, eulx vivant dem^tz à St **Quentin**, et *Rachelle Pottier*, fille des deffunctz *Anthoinne Pottier* et *Marye du Mousquet*, eulx vivantz dem^tz à **Chaulny**[3], ont estez maryez le 15me jour de décembre 1594.

XXXIII. *Jehan Pamart*, filz de *Vurrant Pamart*, de **Cambray**, et *Judith Crudenelle*, fille de *Georges Crudenel*, ont estez maryez le 10me jour de novembre 1594.

[Les dernières pages sont blanches; le registre suivant, dont la première feuille est coupée, mentionne des actes faits en 1601 d'abord par Me Zacharye *Richard* ministre de Leuilly[4]. Les mariages suivants sont bénis par Me David *Richer* « ministre de l'Église réformée de Saint-Quentin », « en l'Église du Seigneur à Lehaucourt ».]

1. Aisne, arr. de Saint-Quentin, ch.-l. de canton.
2. Ou *Langlet*. Cf. n°s 46, 87, 95.
3. Aisne, arr. de Laon, ch.-l. de canton.
4. Comme Coucy et Crépy, dont nous avons vu figurer plus haut le mi-

Mélanges

UN CURIEUX OPUSCULE DE MARTIN LUTHER

DÉMARQUÉ PAR UN PLAGIAIRE CONTREFACTEUR

(*Supputatio Annorum Mundi* (petit in-4°) *Wittembergæ, 1541.*)

> « *Étudier le général dans l'individuel, l'histoire dans la géographie, l'humanité dans un homme.* »
>
> (MICHELET, I, VI.)

Nous avons beaucoup bouquiné jadis, dans notre jeune temps (entre 1839 et 1850), et c'était le bon temps pour bouquiner, sur les quais de Paris ou ailleurs ! Il n'y avait même que ce moyen alors de cultiver et satisfaire la noble passion bibliophilique : courir les boîtes d'étalage et assister aux ventes de la rue des Bons-Enfants. La librairie d'occasion n'avait pas encore pris l'habitude de ces « catalogues à prix marqués » dont elle bombarde, de toutes parts et incessamment, les amateurs d'aujourd'hui *à domicile*. Elle ne tirait pas encore à boulets rouges sur les richards. On pouvait avoir son petit bonheur sur le trottoir, au coin des rues, à des prix honnêtes et modérés. C'était le bon temps, et... la jeunesse !

Une de nos premières et plus heureuses emplettes, une de celles qui nous charmèrent tout particulièrement, fut celle d'un petit in-4°, de 101 feuillets non paginés, encore broché et revêtu de sa vieille couverture primitive, papier de garde escargotique, aux couleurs bien fanées[1] ! Le titre était disposé

nistre *Jacques de Veines* (bapt. n° 120), Leuilly n'était plus en 1620 qu'une annexe de l'Église de Chauny. Richard y était encore pasteur en 1603. On le retrouve en 1617 et 1620 à Fère en Tardenois (Auzière, *Dictionnaire des pasteurs et des Églises*, mss. déposés à la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme. Cf. *Bull.* VIII, p. 423-424 et 454-455).

1. On sait que nous avons eu, diverses fois par la suite, la main heureuse en fait d'œuvres de Luther. Nous avons trouvé et possédons la plaquette originale des fameuses *Quatre-vingt-quinze Thèses* de 1517, publiées par nous en fac-similé, en 1870 (*Phœnix ille !*). Nous avons donné à notre Bibliothèque protestante, il y a neuf ans, 193 plaquettes des premiers temps de la Réforme en Allemagne, dont bon nombre sont de Luther (*Bull.* XXIII, 566; XXXVI, 51).

au milieu d'un bel encadrement au frontispice historié (un Holbein sans doute), gravure sur bois du XVIe :


SVPPV
TATIO ANNORVM
MVNDI

Vuittembergæ apud
Georgium Rhau
15 41

Et, à la première page, ce nom fameux, rayonnant entre tous :

MARTINVS LVTHERVS.

C'était l'en-tête d'un Avis au Lecteur, avec jolie initiale illustrée (un élégant bonhomme *accroupi* vous présentant la lettre H) :

HANC SVPPVTATIONEM AN
norum, ad meum unius et solius usum
paraveram, non ut esset Chronicon
vel Historicon, sed ut ob oculos po-

Wittemberg ! [1] 1541 ! LUTHER !... Nous tenions donc entre nos dix doigts l'édition princeps d'un ouvrage du grand Réformateur ! Cela nous donna une émotion de novice, avec l'im-

1. Il y avait le célèbre organiste *Georges Rhau* (Kuhn, I, 350, 362). Était-ce le même personnage ?
Un exemplaire de cette édition originale est conservé dans la Réserve de la Bibliothèque Nationale (3677).

périeux désir de posséder cette plaquette, évidemment *très rare*, et qui avait pour nous un merveilleux prestige. Le marchand étalagiste ne nous rançonna pas, nous en fûmes quitte à assez bon compte. Il nous souvient toujours du plaisir extrême que nous causa cette trouvaille, cette conquête, et de l'époque, et de l'heure, et du lieu où nous la fîmes. C'était en 1839, rué Croix-des-Petits-Champs, au n° 52, en face du bureau actuel des Omnibus, tout près de la place des Victoires. Il y avait là alors un angle rentrant inoccupé, entre deux maisons, et un brave homme, revendeur de bouquins, y étalait, sur le trottoir, sa petite marchandise de hasard. Que de fois nous nous y arrêtâmes, en revenant de l'École de Droit !...[1]

Cette précieuse plaquette, emportée par nous avec jubilation comme un trophée, nous la possédons encore. Nous l'avons sous nos yeux, en écrivant ces lignes. Elles nous a suivi dans nos pérégrinations et nos vicissitudes. Nous l'avons maniée, étudiée à loisir, mainte et mainte fois lue et relue. Elle était pour nous comme une personnification du grand homme : à tel point, qu'en la feuilletant, il nous semblait converser familièrement, intimement, avec l'auteur des *Colloquia;* il nous semblait écouter cet incomparable causeur, le moine saxon Frater Martinus, le mari de Catherine de Bora, le père du petit Jean et de la petite Madeleine, l'ami puissant et bienaimé du doux Mélanchthon.

C'est qu'en effet, pour peu que l'on connaisse son Luther (nous le connaissions déjà assez bien et l'aimions surtout beaucoup[2]), on le retrouve là tout entier. Mais ce qui vint

1. On y a installé depuis quelques années un café qui n'a qu'un rez-de-chaussée et s'intitule *Comptoir de la Terrasse*. Je ne passe guère devant sans que le souvenir du vieux temps se réveille en moi !

2. Grâce surtout à l'étonnant ouvrage de Michelet, publié en 1835, et qui fut alors une révélation de la vie et de l'œuvre du grand Réformateur. Un bon juge, vingt-deux ans plus tard, l'a ainsi apprécié : « *22 january* « *1857*. I am reading for « *Luther* ». Michelet's plan for a « Life of Luther » « is the only right one : division into periods, with short introductions, « and with extracts of the most striking passages in the letters and ser- « mons belonging to each period; to close with private life. » (*Memoirs of baron Bunsen*. London, 1868, t. II.) Seulement Bunsen ajoute : « His « treatment of the subject is hasty and superficial... The exact truth has

mettre le comble à notre joie, c'est qu'une fois rentré dans notre cabinet, au recto du feuillet portant la signature Y (c'est-à-dire au feuillet 83), nous découvrions quatre lignes écrites à la main, en travers de la page, et ainsi libellées :

Ego	*Philip.*
1040	1040
3921	3944
4951	4984

Or, l'écriture de Luther nous était déjà connue, et nous fûmes sur-le-champ frappé de l'analogie, de la ressemblance. Une comparaison en fut bientôt faite : elle fut probante. Mais ce qui surtout achevait notre conviction, c'était ces deux mots en tête des deux colonnes de chiffres :

Ego *Philip.*

Philippus, c'était bien Mélanchthon ! Car, pour Luther, Mélanchthon était *Philippe*. Ainsi l'appelait-il toujours, amicalement et familièrement. Que de fois il l'a ainsi désigné ! Combien de phrases, sorties de sa bouche ou de sa plume, ont commencé de la sorte : *Philippe et moi*... ou *Moi et Philippe*. Il n'y avait donc guère que Luther qui eût pu tracer ces mots-là, et ces mots étaient bien tracés de sa main ! Notre volume avait donc été le sien ! Il y avait marqué une divergence de calcul chronologique entre *lui*, Luther, et son cher *Philippe !*...

I

La Supputatio Annorum Mundi est simplement un relevé de chronologie historique, dont Luther donne lui-même l'explica-

« never been uttered by any one yet. » — La perfection a été atteinte depuis, par M. Félix Kuhn, dans son très excellent et très remarquable livre paru en 1883 : Luther, *sa vie et son œuvre* (3 vol. in-8°). Il faudrait que cet ouvrage fût plus répandu et qu'il en fût fait une édition populaire. Toutes les sources y ont été mises à profit avec une rare sagacité de sens critique. Nous recommandons tout particulièrement le chapitre consacré aux Anabaptistes et au prophète de Munster. Nulle part cet épisode n'avait encore été exposé avec autant de vérité et de clarté. Dans ce livre de M. Kuhn l'histoire a plus d'intérêt qu'un roman, et c'est pourtant de l'histoire la plus rigoureusement exacte et fidèle. Je ne connais pas de lecture plus instructive, plus passionnante, plus édifiante.

tion dans son avant-propos[1]. En voici les vingt premières lignes (soit la première moitié) littéralement traduites :

MARTINUS LUTHERUS.

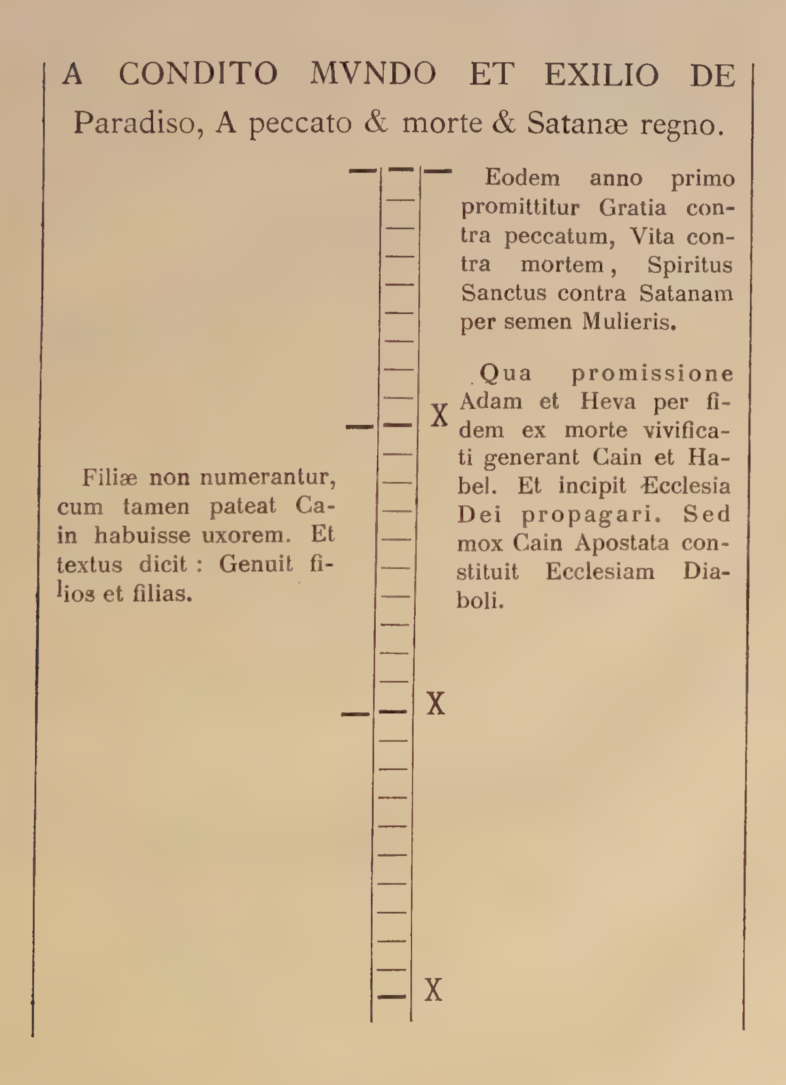
Cette *Supputation des Années du Monde* avait été faite par moi, pour mon usage personnel et exclusif; non pour tenir lieu de *Chronicon* ou d'*Historicon*, mais pour qu'elle fût là, sous mes yeux, comme un tableau me représentant les époques et les années de l'Histoire, telles qu'elles sont transmises dans les Saintes Écritures, si je voulais m'y reporter et voir combien d'années vécurent ou régnèrent les Patriarches, les Juges, les Rois, les Chefs, ou bien à quels intervalles de temps ils se succédèrent. Je n'ai donc pas lieu de m'étendre ici sur ce travail, pour le faire valoir ou l'excuser. Je ne me suis point préoccupé du plus ou moins d'utilité que d'autres pourraient y trouver, alors surtout qu'il existe tant de *Chronica* et d'*Historiæ*, et qu'il en paraît chaque jour de nouvelles[2]. Je me suis contenté du profit que, pour ma part, je tirais de ladite *Supputatio*, en la dressant. C'est à ceux qui, en ayant reçu communication sur leur demande, ont désiré qu'elle fût publiée, ou à ceux qui la liront, d'apprécier s'ils jugent qu'il y ait pour eux quelque profit à la lire. Que ma *Supputatio* vive ou qu'elle périsse, je n'en ai cure; et qu'elle plaise peu ou prou aux autres, il ne m'en soucie guère non plus. Le *Chronicon* de Carion est un premier et excellent modèle de *Supputatio*. Tout le cours des années s'y déroule parfaitement en six millenaires : j'ai, moi aussi, suivi le même ordre. Nous ne sommes en désaccord qu'en un seul endroit.

(Suit l'exposé de ce désaccord, et Luther conclut en disant : Au reste, libre à chacun d'avoir sur tout cela l'opinion qui lui conviendra. *Verum de his omnibus sentiat et judicet unusquisque quod libuerit.*)

1. Luther avait cinquante-sept ans lorsqu'il fit imprimer ce travail en 1541. Il écrivait en latin très clairement et très purement. Il était dans son droit en traitant le fameux Dialogue du R. P. Silvestre Piérias, maître du Sacré Palais du Pape (1517) d'œuvre *barbare* et écrite en latin de cuisine (*homo barbarus* et *latinocoquus*).

2. Il existe, en effet, beaucoup de ces sortes d'ouvrages, même imprimés en France. De ce nombre : ÆTATUM MUNDI SEPTEM SUPPUTATIO, *per Carolum Bouillum Samobrinum, ad Franciscum Molinum, virum clariss. et regiarum eleemosynarum principem. Venundatur Jodoco Badio Ascensio. 1531.*

Voici maintenant quelle est la disposition typographique de ce travail de Luther. Chaque feuillet, recto et verso, présente au milieu de la page une échelle de trente degrés, marqués, de dix en dix, du chiffre romain X. Les faits historiques et les observations de l'auteur se trouvent inscrits à droite ou à gauche de cette échelle chronologique, sur l'une ou l'autre colonne. Par exemple, la première page se comporte ainsi :



Parcourons maintenant cette suite de feuillets jaunis, où apparaît çà et là la sympathique et charmante originalité de notre ami Luther, sa remarquable connaissance de la Bible et une profonde réflexion. Citons quelques-unes de ces notes où, nous le répétons, on le retrouve tout entier.

Voici comment il marque, vers l'an 70, la mort du premier homme : *Circa hæc forte tempora, offerunt Cain et Habel. Occiditur Habel, prævaletque in hoc seculo Ecclesia. Sed significatur Ecclesiam Dei vivere. Alia scilicet æterna vita in Habel mortuo qui in Deo vivit. Primum exemplum Seminis promissi.*

Puis, au début du second siècle, cette réflexion d'une bonhomie si naïve et si amusante : « Bon Dieu ! que purent bien « faire ces deux hommes, tout seuls durant tant d'années, « après le meurtre d'Habel et la déchéance de Caïn ? Ils pleu- « rèrent sans doute ces affreuses catastrophes, ces com- « mencements du monde si tristes et si infortunés. » (*Deus bone, quid egerunt illi duo homines, soli tot annis, post occisum Habel et abjectum Cain? Luxerunt scilicet horribiles istos casus, et initia mundi tam tristia et infœlicia.*)

C'est que dans le génie de Luther se rencontre très souvent la simplicité et la candeur d'un enfant. Et rien n'est touchant, rien n'est éloquent comme cette naïve sincérité. Il continue :

« *Nullus fuit homo miserior primo parente...* Nul homme ne fut, nul ne sera plus malheureux que notre premier père[1]. Accablé de cet affreux remords, se sentant la cause première du péché, de la perdition du corps et de l'âme, de celle de tous ses descendants, en un mot de tout le genre humain ! Homicide, de lui-même d'abord, puis de tous ses fils jusqu'à la fin du monde, c'est-à-dire d'une multitude infinie d'âmes ! Comment eût-il pu vivre un seul moment, avec une telle pensée, si Dieu n'eût daigné lui parler bénignement, par les Anges, et lui dire : « Adam, ne désespère « pas. Je réparerai ce mal immense, et j'enverrai mon Fils, qui sera

1. Rapprochement curieux. Luther, au début des combats intérieurs que suscita en lui le sentiment de sa mission de réformateur, signait ses lettres : *M. Luther, le fils d'Adam banni.* Et il datait lesdites lettres : *Du coin de mon couvent... De mon désert* (*Ex eremo*). — Kuhn, I, 163.

« aussi un fils de ta chair. Ce Fils ôtera ton péché et sauvera la « race de tes fils. »

Et, en regard, cette remarque : « De là est probablement « demeurée parmi les nations cette légende (*fabula*) de l'ob- « scure antiquité, d'un vieillard Saturne dévorant tous ses « enfants. »

Les naissances de Seth, d'Enos, de Kenan, de Malaleel, de Iared, d'Henoch, de Mathusalah, de Lamech, sont successivement enregistrées à leur date biblique, et la durée de leurs existences est ainsi résumée : *Adam vivit cum Seth* 900 *annis*, *Enos* 695, *Kenan* 605, *Malaleel* 535, *Iared* 470, *Henoch* 308, *Mathusalah* 253, *Lamech* 56... — *Adam moritur* 930 *anno*.

Il est bon de rappeler ici que la Bible était alors totalement inconnue des moines du couvent de Luther, à Erfurth. A telles enseignes qu'ils se révoltaient à l'idée de patriarches qui engendraient !!! (Kuhn, I, 66.)

Nous n'en finirions point si nous voulions suivre pas à pas et page par page ces notations et interprétations chronologiques du texte de la Genèse, bien qu'il y ait beaucoup de pages blanches. Mais comment ne pas s'arrêter un instant à ce joli commentaire enfantin sur Noé dans ses rapports avec le père Lamech ?

« Lamech engendra Noha (Noé), chef (*gubernator*) du deuxième Millenaire jusqu'à Abraham ».

Combien il fut agréable à Noé (*Quam jucundum fuit*) d'entendre Enos lui dire : « O mon fils ! Seth, mon père, mort quatorze années « avant ta naissance, me chargea de t'instruire. Et mon aïeul « Adam, le premier homme, me conta bien des choses sur le ser- « pent et sur le paradis, choses que je te transmets aussi, etc. »

« Car Adam est mort cent-vingt-six ans avant la naissance de « Noé. N'est-ce pas un temps bien court entre Adam et Noé ? »

Passons à regret ce qui concerne les fils, *Sem*, *Ham* et *Japhet*. Mais comment omettre (avant d'arriver au Déluge Diluvium, *anno Noha* 600) cette naïve et amusante remarque qui le précède :

« Jusqu'au Déluge tous les Pères [Patriarches] (*magis forte sancta Cainica Ecclesia fulsit hac specie*) vécurent sans viande, sans

poisson, sans vin, certainement aussi sans vêtements de soie, d'or, d'argent, mais se nourrissant des fruits des arbres, des légumes, et de racines, très savoureux en ce temps-là, et n'ayant nulle cure de la chair. Et l'eau était aussi très savoureuse et bien préférable à nos liqueurs aromatiques, avant que la terre ait été dénaturée par le Déluge. Une pomme valait mieux alors que tous nos produits quintessenciés[1]. Aussi furent-ils exempts de beaucoup de maladies et vécurent-ils très longtemps. — Ce fut le siècle d'or, rêvé par les poètes, d'après certaines légendes obscures des anciens ! »

Arrivant à l'an 900, relevons ce jugement sur le siècle de David : *Mirabile et beatum seculum, tot editis Psalmis, Victoriis, Historiis, Prophetiis, et cultu Dei instituto, longe præstantius seculo Salomonis, quod externo carnis splendore et strepitu magis superbit.*

Chemin faisant, Luther fait, sur quelques points, un peu de critique et oppose succinctement son opinion personnelle à celle d'auteurs célèbres, tels que Lyra, Philon. A mesure que l'on avance dans l'histoire de l'humanité, les doctes tablettes deviennent synchroniques. Les annales sacrées se compliquent de faits profanes parallèles, en attendant que les deux se confondent. Après Jeroboam et l'interrègne qui suit sa mort, Rome entre ainsi en scène : *Roma nascitur anno* 36 *Usia cum Iotham, Sacharias filius, Jerobeam finis quartæ generationis Jehu* 4. *Reg*. 15. Puis, viennent les Perses avec Cyrus, les Grecs avec Alexandre, parallèlement aux événements bibliques. Enfin, Julius Cæsar, Augustus, Herodes. — *Annus Herodis* 30, *et Augusti* 42, *qui est annus primus salutis ab incarnatione Christi.* — Christus Iesus, *filius Dei, nascitur ex virgine Maria.*

II

Nous avons ainsi parcouru à grandes enjambées les deux tiers de notre volume, et nous voilà parvenu à l'époque romaine et à l'ère chrétienne. La série des empereurs est

1. Ce membre de phrase est en allemand, enclavé dans le latin : *Ein apffel ist dazumal besser gewest den unser Apotecken drey.*

inscrite comme autant de jalons... *Gothorum initium cum* 300,000 *hominum contrà Romanos.* La longue nuit du moyen âge va venir. *Roma a Gotthis capta anno Christi* 412. *Alricho* (Alaric)... Roma a *Wandalis capta anno* 456... *Italia lacerata turbatur usque ad Carolum Magnum... Roma vastata a Gottis per Tottilam an.* 548... *Longobardi in Italia morantur.*

Enfin, après l'an 600 *Salutis*, cette note et ce commentaire bien caractéristiques et bien personnels à notre maître Martin Luther, sur l'établissement du papisme :

Focas. *Cæsaricida Papeficius et Papifex.*

Primatus Papæ stabilitur. Id impetravit Bonifacius tertius. — Nota : *Bonifacius est nomen Papale, quia bona facies; quia, bona specie, pessima facit Deo et hominibus.*

Remarquons-le, ce *Nota :* « Boniface, vrai nom de pape ! « Parce que le pape a belle mine, et parce que, sous cette « belle mine, il fait tout le mal possible à Dieu et aux hommes ». — On sait que la facétie et le calembourg n'étaient point pour déplaire à notre ami Luther.

Plus loin : Mahomet *incipit an.* 930... — Carolus *Magnus rex Galliæ...* Ludewicus *Pius* (Saint-Louis).

Autre note originale et singulière, anno 800 *Salutis :* Lutherus (*à quo* Lutheringa). *Alias* Lotharius.

L'an Mil est ainsi salué : *Millesimus Salutis. — Finito isto Millenario, solvitur nunc Satan, et fit Episcopus Romanus Antichristus, etiam vi gladii.* (*Apoca.*). — Voici l'Antechrist, la Bête de l'Apocalypse, le Pape intronisé par le bras séculier, par Satan !

A l'an 1040 : *Bernhardus nascitur... Bernhardus fit monachus... Bernhardus abbas* 36 *annis, in quibus ædificat* 160 *monasteria.*

Puis : *Lotharius, Luther Saxo.* — Pour lui *Lotharius* et le Saxon *Luther* ne font qu'un[1].

A l'an 1310 : *Sedes Papæ in Gallia Avinion.* 74 *an.* — A

1. L'orthographe du nom de Luther a été variable. On a écrit Luder, Luider, Luder, Ludher. Il a signé Luder ou Lother; il dérivait volontiers son nom de *Lotharius* ou de *Lauter* (pur). M. Kuhn ajoute qu'il le latinisa fort rarement et seulement dans les premiers temps de la Réforme. Cependant ici, en 1541, nous le voyons imprimer *Martinus Lutherus,* se

l'an 1340 : *Hic incipit Schisma trium Paparum, quod duravit* 39 *annis. Signum certum ruituri Papatus, ut Apocalyp. prœdixit Civitatem Babilonicam in tres partes dividendam. Hinc sequitur ruina Antichristi et finis.*

A 1394: *Johannes Hus incipit.* — 1415 : *Concilium Satanæ Constantiense. 4 annis. Sanctus martyr Christi, Joannes Hus, ab Antichristo exustus Constantiæ, cum socio martyre, Hieronymo de Praga.*

Hommage est ainsi rendu par le grand *Réformateur* à ce grand *précurseur*, qui avait dit à ses bourreaux : « Vous pouvez brûler l'*Oie* que je suis, mais vous ne brûlerez pas le *Cygne* qui viendra, dans cent ans, pour me venger et faire triompher l'Évangile ! »

III

Nous voici à l'ouverture du XVIe siècle, du *Siècle de la Réformation*. Il nous tardait d'y arriver, avec Luther pour guide. Mais la première note sur laquelle nous tombons est vraiment très spéciale et bien inattendue. C'est d'ailleurs un signe historique des temps, et il nous faut bien le transcrire ici : 1500 *Salutis. — Morbus novus Gallicus, alias Hispanicus, cepit. Ex insulis novis in Occidente (ut dicitur) invectus Europæ. Unum de signis magnis ante Diem extremum*[1]. — *Et (sub Maximiliano) signa in cœlo mirabilia et multa facta sunt,*

complaire à rapprocher, à identifier les mots *Lotharius* et *Lutherus*, — *à quo Lutheringa* (et même *Lotharius* et Luther Saxo), ce qui est assez particulier.

1. On sait que les Espagnols déclinèrent l'honneur de l'importation, et que, de leur côté, les Français et les Napolitains, mis en cause, répudièrent à l'envi le brevet d'invention qu'on voulait leur attribuer. Il est vrai de dire que Naples fut tour à tour le champ de bataille des Français et des Espagnols, et que la question était fort trouble. Voici les titres de deux opuscules du temps qui montrent bien que les uns et les autres se renvoyaient la balle et que rien ne fut mis au clair.

Morbus gallicus. Opusculum perutile de curatione morbi (ut vulgo dici solet) Gallici. Per... Joannem Almenar, Hispanum. — De curatione morbi quem Itali Gallicum, Galli vero Neapolitanum vocant, Nicolai Leoniceni vincentini libellus. *Lugduni, Anton. Blanchard*, 1528. (Pet. in-8° goth., 40 ff., chiff.)

Mentagra, sive tractatus excellens de causis præservativis, regimine et cura morbi Gallici, sive (ut Galli dicunt) Neapolitani... ingenio, peritia

imo et in terra et in aquis, de quibus Christus dixit : « Et signa magna erunt, ita ut nullo seculo simul et plura et majora facta legantur. » Quæ spem certam faciunt Diem illum beatum instare brevi. — On voit que l'invasion du nouveau fléau (dont ce pauvre Christophe Colomb venait de faire inconsciemment le fatal cadeau à la vieille Europe « en même temps que celui du Nouveau Monde ») non plus que les merveilleuses perturbations sublunaires, n'embarrassaient guère notre brave théologien : il avait ses explications et ses consolations toutes prêtes dans l'approche du bienheureux « Dernier Jour »...

Mais que dirait l'ami Luther, s'il revenait aujourd'hui parmi nous ?...

et experientiis... Wendelini Hock de Brackenau. *Lugduni, sumptu Bart., Trot in ædibus Ant. Blanchardi*, 1529. (Pet. in-8° goth., 68 ff.)

Enfin je me trouve posséder un volume in-12, admirable d'impression et de reliure (pur Henri II, aux fleurs de lis d'or, veau brun, très simple d'ailleurs), qui est intitulé : LA MÉTHODE CURATOIRE *de la maladie........, vulgairement appelée g..... vair....., et de la diversité de ses symptômes. Composée par Thierry de Hery, lieutenant général du premier barbier chirurgien du Roy. — Avec privilège du Roy et de la Court du Parlement. — A Paris, par Matth. David, en la rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité. Et au Palais, en la boutique d'Arnoul L'angelier.* 1552.

Ce titre est entouré d'un délicieux cadre orné, de style Henri II, avec les entrelacs de DC adossés et de trois croissants. Les caractères du volume sont d'une fonte superbe, digne d'Henry Estienne. Il a 273 pages, plus 14 feuillets d'index non paginés. En tête sont 8 feuillets non paginés, comprenant le titre, une courte dédicace, une épitre « Aux lecteurs de bon vouloir », et le Privilège du Roy, donné à Châlons le 18 mars 1551. La dédicace est originale et a cela de piquant, pour le lecteur de 1894, qu'elle est adressée

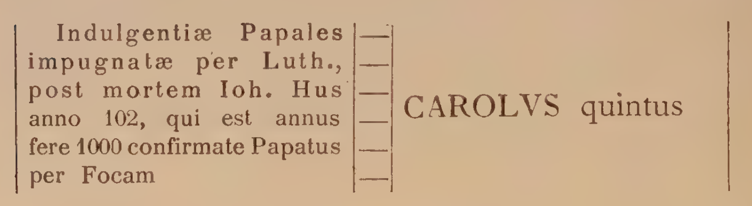
A LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE.

Il va sans dire que l'auteur entend par là la communauté des habitants de la France, le *Public françois*, et qu'il ne supposait nullement que le beau royaume de France pût jamais être gouverné par d'autres souverains que par les... Valois. On ne songeait guère alors ni aux Bourbons, ni aux Orléans, ni surtout au Suffrage universel !...

Notre charmant volume porte, en deux endroits, la signature autographe (avec paraphe) de *Bartholomaeus Loysel Rothomagensis.*

Il importe de faire observer que le mal dont il s'agit n'était point alors qualifié de « honteux » ni considéré comme tel. C'était simplement une calamité, ou accident pathologique, auquel il fallait pourvoir empiriquement ou scientifiquement. Tel est l'objet du livre de Thierry de Hery, qui, par son exécution typographique, est un vrai bijou.

Nous en sommes à 1517, et (aussitôt après cette mention : Zelimus. *Finis regni Sarracenorum superborum*), vient le fait bien simple, mais immense, qui illumine cette date et qui va changer la face du monde. Il est ainsi libellé par Luther, son immortel auteur, vingt-deux années après l'œuvre accomplie :


Indulgentiæ Papales impugnatæ per Luth., post mortem Ioh. Hus anno 102, qui est annus fere 1000 confirmate Papatus per Focam

CAROLVS quintus

Et, en regard de cette mention : CAROLVS quintus. (!!)

C'est pour nous la page capitale de notre précieux bouquin[1]. Le docteur Martin Luther inscrivant *de sa main* dans l'histoire universelle, à sa date, l'acte que le pauvre moine Saxon avait réalisé à Wittemberg, la veille de la Toussaint, 1517 ! Et son nom ne s'y trouve qu'écourté ; mais, en revanche, l'héroïque supplicié Jean Huss, cet épouvantail du passé, qui ne lui avait pas fait peur, y est rappelé, avec tout l'honneur qui lui est dû, par celui-là même qui tint héroïquement la parole du martyr expirant. Le défaut de la cuirasse du pontife romain y est aussi montré au doigt par ce rappel de l'œuvre de Focas.

Suit, à 1529 : *Confessio Principum in Comitiis Augustæ, coram Carolo V et Imperio toto* (La Confession d'Augsbourg proclamée en présence de Charles V et de tout l'Empire !).

1. Luther fut pour Michelet *un homme* par excellence, « celui qui a été « un homme à la plus haute puissance, une personne réelle et une idée, « un homme complet de pensée et d'action », et il fut « le libérateur de la pensée moderne » ! (Voir I, pp. vi et xi.)

Et quand on pense que Michelet composait ses Mémoires de Luther en 1828-1829, alors qu'il était le professeur d'histoire du duc de Bordeaux et de la princesse sa sœur aux Tuileries, sous Charles X ! et qu'il était encore plein de tendresse pour la Sainte Mère Église et de préférence pour la tradition romaine !

« Plaise à Dieu (a écrit Luther en 1519) que tout ce que j'ai dit et écrit sur les *Indulgences* soit brûlé sans en laisser trace, et qu'on mette en place cette unique proposition : *Les indulgences sont des billevesées inventées par les flagorneurs de Rome.* » (Michelet, I, 49.)

IV

Arrêtons ici. Aussi bien — sauf un calcul des années du monde en 1540, qui en fixe le chiffre exact (*précisé*) à 5500 (*quare sperandus est finis mundi, nam sextus Millenarius non complebitur*), les trois dernières pages de nos tablettes sont blanches. Le reste du volume (dix pages) est consacré à des résumés et calculs complémentaires sur les Soixante-dix semaines de Daniel, « sur des scrupules au sujet de ladite *Supputatio annorum Mundi* », enfin à un certain problème de chronologie du temps d'Élie et d'Élysée, — toutes questions qui ont à présent pour nous un intérêt fort problématique[1]. Le tout se termine par un dernier mot, un appel, qui témoigne de la sincérité et de la modestie du docte Martin Luther :

Vel tu da melius.

« Donnez mieux si vous pouvez » ou : « A d'autres de faire mieux. » Bonne parole, qui n'est point assez souvent exprimée par les auteurs, parce qu'elle n'est guère dans leur pensée.

V

N'est-ce pas que notre petit bouquin a bien son intérêt d'originalité ? N'a-t-il pas été agréable de repasser ainsi notre cours d'histoire universelle avec le vieux réformateur, si naïf et si original, si plein d'*humour*, avant que Rabelais eût inventé la chose, et les Anglais le mot ? La lecture en est véritablement suggestive, et c'est grand dommage que ce soliloque piquant de Luther sur les racontars *anté* et *postdiluviens* ait échappé à l'historien biographe Michelet ! Heureusement pour nous, M. Kuhn n'a pas eu non plus à le décrire et à l'analyser particulièrement, dans sa biographie si complète d'ailleurs et si attachante de Luther. Il n'a fait que men-

1. Néanmoins ce volume de notre ami Luther, rempli d'observations originales et curieuses, offrirait à un étudiant en théologie, qualifié pour le traiter, un sujet de thèse qui en vaudrait certes bien un autre.

tionner bibliographiquement (t. III, p. 401) et p. 356, se bornant à dire : « En 1541, Luther écrit pour son usage particulier une *Supputation des Années du Monde*, d'après la Chronique du mathématicien Carion[1]. Naturellement il y conjecture la fin du monde mauvais qu'il appelle avec tant d'ardeur. Ce monde doit durer six mille ans ; nous sommes dans le dernier millénaire, et celui-ci ne s'achèvera pas, de même que Jésus n'a point passé le troisième jour tout entier dans son tombeau. Nous sommes au soir, attendons ».

Cette brève mention nous a permis d'en parler le premier avec détail, pour la première fois, après tant d'années, et de traiter la chose un peu comme du *vieux-neuf*.

VI

Il me reste à faire connaître une petite découverte accessoire assez curieuse.

A la vente après décès de M. Lassus, l'architecte de Notre-Dame de Paris, en 1858, nous vîmes figurer (n° 237) un in-12 (de 117 feuillets), à reliure en veau brun bien fatiguée, mais qui avait dû être assez élégante, avec ex libris armorié, gravé et collé : EX BIBLIOTHECA PUBLICA COLLEGII DIVIOGODRANII. Ayant vu ce que c'était, j'en fis l'acquisition.

Or, qu'était-ce, s'il vous plaît ? Tout bonnement un flagrant plagiat, un démarquage total de notre volume, sans lieu ni date[2].

En titre : *Supputatio annorum mundi*, rien de plus, dans un encadrement historié de fragments de bois d'occasion. En tête de la 2e page : *Ad pium Lectorem*, au lieu du nom de *Martinus Lutherus* supprimé. La personnalité de l'auteur effacée partout où elle se montrait, de façon que l'ouvrage devienne anonyme. L'échelle des trente années subsiste, à chaque page, avec le même texte, seulement modifié légèrement par ci par là. Quelques additions et améliorations

1. Ce qui n'est pas tout à fait exact comme on l'a vu plus haut.
2. L'an 1650 se trouvant mentionné *in fine* du feuillet 94, *recto*, il se peut que l'impression du volume soit du milieu du XVIIe siècle.

introduites dans le libellé des titres des pages, de la numération marginale ; une division mieux indiquée des *Sex Annorum Mundi Millenarii*. Une autre grande division de l'histoire en trois parties : 1° en *Tempus vacuum absque Lege*, jusqu'à Moïse ; 2° *Tempus sub Lege*, jusqu'à J.-C. ; enfin : *Tempus sub Gratia*. Addition aussi d'un long *Index alphabeticus*, de 30 pages, fort exact, sauf que le nom de *Luther* (qui se trouve pourtant à sa date dans le volume), est ici soigneusement exclu.

Au verso du titre est ajoutée cette notice qui nous montre les calculs chimériques que l'on faisait alors sur les *Millénaires* :

ELIA PROPHETA.

Sex milibus annorum stabit Mundus.
Duobus milibus, inane.
Duobus milibus, Lex.
Duobus milibus, Messiah.
Isti sunt sex dies hebdomadæ coram Deo. Septimus dies
Sabbatum æternum est.
Psal. 90. Et. 2. Petri. 2.
Mille anni sicut dies unus.

Une note, écrite à la main, fort ancienne (car cette contrefaçon, avec démarquage, paraît de la fin du XVIe siècle et est catholique-romaine, cela va sans dire), porte ce qui suit : *Videto falsitatem hujus vaticinii de sex millibus mundi annis, apud D. August. lib. de Civit.* 20, *cap.* 7.

Nous dirons, nous, à l'ami lecteur : *Videto falsitatem hujusce libri !* Elle est assez palpable, l'impudente fausseté de ce volume !

Et, sur ce, *addio*, jusqu'à la prochaine rencontre.

CHARLES READ.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET BIBLIOGRAPHIQUE

Les thèses historiques soutenues aux Facultés de théologie protestante de Paris et de Montauban, de 1890 à 1894.

Après la langue et la littérature, rien ne prépare mieux à la connaissance d'un peuple, de son caractère, de ses besoins, que l'étude de son histoire. Elle devrait donc être enseignée aussi complètement que possible aux jeunes qui doivent un jour s'occuper de ces épaves du peuple français qu'on appelle protestants. L'histoire ecclésiastique figure, il est vrai, au programme de nos Facultés de théologie et on l'y considère avec raison comme une partie importante de leur enseignement. Mais elle constitue un ensemble si vaste, si étendu par de nouvelles recherches, qu'il est impossible, même en y consacrant plusieurs semestres, d'en donner autre chose qu'un aperçu fort sommaire. Celui-ci est indispensable, mais insuffisant pour communiquer aux étudiants le goût de l'histoire. On sait, en effet, par expérience, que souvent rien n'en éloigne comme les généralités. Lisez, au contraire, ou écoutez une biographie, une étude où la réalité est serrée d'un peu près, et vous serez facilement intéressés. Puis il est difficile, dans cette revue de tout ce que le christianisme a opéré dans le monde, de faire une place un peu saillante à la Réforme française.

Il y a trente ans, à Strasbourg, le cours si remarquable de M. Charles Schmidt s'élargissait régulièrement quand il arrivait à la Réforme, et notre professeur suppléait à des lacunes inévitables par des conférences intimes où chacun traitait à tour de rôle un sujet spécial. C'est là que nous apprenions à travailler et à voir dans l'Histoire autre chose qu'un exercice de mémoire en vue des examens. Je sais bien que dans nos Facultés tel ou tel côté de la Réforme, élucidé à propos d'un sujet spécial, fait çà et là l'objet d'un cours supplémentaire. Mais cela ne suffit guère à faire saisir le développement de ce passé, à donner le désir ou les moyens de l'étudier de plus près, d'en tirer des indications pratiques. — Y a-t-il un seul des problèmes qui nous travaillent qui n'ait son origine dans la révolution du XVI[e] siècle? Et chacun ne sent-il pas qu'en France surtout le présent dépend logiquement de ce passé et en souffre? S'il était moins imparfaitement connu, n'aurions-nous pas économisé bien des discussions, des tâtonnements dans les seules questions de liturgie et de discipline qu'on agite depuis quelques années? Assurément un des

moyens d'éviter les paroles inutiles, serait d'accorder à l'étude des *faits* une place plus large, plus intelligente des besoins actuels, là où l'on étudie et où l'esprit contracte des habitudes pour l'avenir.

Ces réflexions m'ont été suggérées par le petit nombre de ceux qui parmi nous s'intéressent de bonne heure à nos travaux, et par la rareté des thèses de nos Facultés dont le sujet leur est emprunté. Elles fournissent pourtant la preuve que les aptitudes historiques ne manquent pas là où l'on a réussi à faire naître un intérêt que nous voudrions plus général. La plupart des travaux que je vais énumérer ajoutent, en effet quelque chose à ce que l'on savait.

Ainsi l'**Essai** de M. G. Jaujard, **sur les Libertins spirituels de Genève**[1] nous permet de nous renseigner plus exactement sur un parti religieux encore imparfaitement connu, mais assez influent pour avoir provoqué un des plus violents écrits de Calvin *contre* cette *secte phantatisque et furieuse*. On ne pouvait en étudier les tendances que dans les neuf traités manuscrits publiés en 1876 par M. Charles Schmidt. M. Jaujard en analyse quatre autres imprimés à Genève, à la même époque (1548-1554) où ceux-là furent écrits, et qui n'ont été découverts que récemment. Il aurait pu y ajouter ce que M. E. Picot nous a appris sur *Pierre du Val*. Ces diverses sources ne nous en disent pas long sur le nombre, les noms et les relations de ces mystiques réfractaires à tout code de doctrines et de gouvernement ecclésiastiques, mais elles nous permettent d'entrevoir une conception religieuse dont le Réformateur a fustigé les conséquences extrêmes sans rendre justice à ce qu'elle avait de légitime.

Dans l'**École primaire protestante en France jusqu'en 1789**[2], M. G.-E. Nicolet a rassemblé, sur ce sujet encore aussi obscur que le précédent, toutes les notes éparses dans la *France protestante*, le *Bulletin* et les principales monographies d'histoire de la Réforme française. Sa brochure se termine par une intéressante liste chronologique des institutrices et instituteurs protestants connus pour cette longue période. Il y en a plus de cinquante tués, brûlés ou pendus au XVIe siècle.

Le Protestantisme dans la vicomté de Fezensaguet[3], de M. J. Philip de Barjeau, est le fruit de recherches originales dans divers dépôts d'archives. Groupées et intelligemment exposées par un enfant de Mauvezin, elles comblent une lacune. Voici une note qu'y ajoute

1. Une brochure de 63 pages in-8. Paris, imprimerie H. Jouve, 1890.
2. Une brochure de 79 pages in-8. Auxerre, imprimerie A. Gallot, 1891.
3. Un vol. de 114 pages in-8 (gravure), Auch, imprimerie Cocharaux, 1891.

M. Tierny (*Soirées archéologiques aux archives départementales du Gers*[1], 7 nov. 1892). Il paraît que le 11 janvier 1559, le juge-mage de la sénéchaussée, essayant de sévir contre les suspects, se heurta à la disparition des pièces de la procédure « baillées à M. du Verdier, avocat de la sénéchaussée », sans doute parent d'un *Jean du Verdier*, avocat général d'Armagnac, déjà poursuivi le 30 juillet 1548 pour paroles « grandement scandaleuses ». Les magistrats étaient donc les complices des suspects et ce fait explique la rapide extension du mouvement. Ce que nous préférerions savoir, et que M. de Barjeau découvrira peut-être au cours de recherches complémentaires, ce sont les origines de ce mouvement, lesquelles remontent sans doute au delà de l'année 1551.

M. Th. Guibal a glané dans toutes les délibérations synodales de la période du Désert ce qui s'y rapporte à la Discipline et en a compilé une **Esquisse historique sur la Discipline des Églises du Désert**[2]. C'est un recueil un peu décousu de règlements provoqués par la désorganisation profonde de cette époque tourmentée, et non un système organique comme la Discipline de 1559. M. Guibal a essayé de montrer en quoi ces deux codes diffèrent, et aussi de nous persuader que la Discipline du Désert délivra l'Église des schismes de Huc, Vesson et Boyer. Cela est peut-être exact pour ce dernier, si toutefois les démarches personnelles, beaucoup de concessions et la lassitude n'eurent pas finalement plus de succès que les règlements. Mais quant à Huc et Vesson, c'est le bourreau qui a triomphé de leur résistance, tant il est vrai qu'une Discipline ne vaut que par le consentement de ceux qu'elle doit lier. A ce propos M. G... croit que l'illuminisme est une suite de la guerre des Camisards. C'en est plutôt une des causes, résultant de la dispersion violente des troupeaux et de leurs bergers par la Révocation. Pendant bien des années, en effet, avant la guerre des Camisards, les cultes du Désert furent présidés par des « prophètes » sans lettres, surgissant un peu partout de la réaction morale qui devait succéder à l'universelle apostasie. Brousson ne fut pas, au début de son ministère, un pasteur continuant à prêcher » malgré la Révocation, mais un laïque qu'on a précisément accusé d'avoir encouragé les « merveilles » des illuminés. — Quoi qu'il en soit, nous avons ici un premier coup de pioche dans une mine encore peu explorée, car rien n'a été aussi peu étudié que le fonctionnement et les résultats de notre célèbre Discipline.

1. *Revue de Gascogne*, 1893, p. 45 à 48.
2. Une brochure de 83 p. in-8°. Paris, imprimerie Moquet, 1891

Le travail que M. G... a tenté sur ce sujet, M. A. Doy l'a fait pour **Les Liturgies de la Sainte Cène dans les Églises réformées de langue française** [1]. Il montre fort bien combien l'influence prépondérante de Calvin a été peu à peu modifiée par les revisions successives de son formulaire et on ne peut que le remercier d'avoir contribué à nous éclairer sur une question dont tous les éléments ne sont pas encore connus, ainsi que le prouve la découverte récente de M. Erichson (voy. plus haut p. 111).

Une dernière thèse soutenue en 1891, nous parle de **Théodore de Bèze prédicateur** [2]. L'auteur M. A. Dückert, a soigneusement étudié les 87 sermons ou plutôt les harangues religieuses qui nous restent du successeur de Calvin, harangues plus pratiques que théologiques, plus militantes que littéraires. Ce consciencieux travail a sans doute été inspiré par d'autres thèses analogues sur la prédication de Calvin. Mais, pas plus que ces dernières, il ne nous apporte une appréciation suffisante. Le sujet en vaut pourtant la peine, car la prédication protestante a exercé au XVIe siècle une influence prodigieuse, peut-être plus grande que la plume. Pour la comprendre il ne faudrait se placer ni au point de vue littéraire, ni à celui des abstractions théologiques ou morales. La prédication était alors avant tout un acte et un moyen d'action et on ne peut la juger équitablement qu'en la comparant à ce qu'elle a remplacé ou à ce qui en tenait lieu autour d'elle. Il nous reste à cet égard beaucoup de chemin à faire pour nous dépouiller des clichés factices mis à la mode par la rhétorique du XVIIe siècle.

L'année 1892 a vu éclore trois thèses historiques dont deux très importantes. Celle de M. E. Mourgue, sur la **Manne mystique de Claude Brousson** [3], nous donne bien un aperçu succinct du milieu historique qui fit surgir cette prédication étrange, insolite même, mais elle ne nous fait guère comprendre pourquoi c'est précisément ce qui nous y choque qui en fit le succès. Le mot même de *mystique* n'a pas été expliqué. Il ne s'agit pas de mysticisme au sens moderne, mais d'une manne ou nourriture *spirituelle* dispensée aux victimes de Louis XIV comme jadis la manne du désert à celles des Pharaons. Cette allégorie et beaucoup d'autres suggérées par l'application à une situation violente, du langage imagé de la Bible, indiquent un état mental, des préoccupations et des espérances qu'il aurait fallu analyser avec soin.

1. Une brochure de 72 p. in-8°. Paris, imprimerie H. Jouve, 1891.
2. Une brochure de 77 p. in-8°. Genève, imprimerie Rouvet, 1891.
3. Une brochure de 51 pages in-8°. Paris, imprimerie Lepetit, 1892.

La thèse de doctorat de M. Léon Maury, **Le réveil religieux dans l'Église réformée à Genève et en France de 1810 à 1850**[1], est un morceau d'histoire contemporaine. Il a fallu, pour l'écrire, dépouiller un nombre considérable de brochures et de journaux et retrouver des impressions dont il n'y a plus que de rares témoins au milieu de nous. Il en est résulté un ouvrage important et qui rendra beaucoup de services. On le lit avec plaisir bien qu'il soit un peu volumineux et que l'on n'y saisisse pas toujours le développement intérieur de cette réaction salutaire, mais souvent étroite, contre le rationalisme déclamatoire, bourgeois et intolérant d'il y a cent ans. Ce défaut, si c'en est un, ne pourra guère être évité que lorsque nous serons plus éloignés de cette époque. Il en est de l'histoire comme de certains paysages. Pour avoir une idée exacte du relief et de la valeur proportionnelle de chaque accident du terrain, il faut un recul considérable. Le sujet est, du reste, de ceux qui commencent à préoccuper les esprits puisque tout récemment un de nos étudiants, M. Paul Beuzart, a soutenu sa thèse sur **Ami Bost et son rôle dans le mouvement religieux du temps**[2].

Deux des fils de notre collaborateur César Pascal, ont publié, à propos de leurs soutenances, de véritables volumes qui s'éloignent autant par la forme que par le fond de nos modestes brochures d'autrefois. Ils étaient évidemment à bonne école pour ne pas se contenter d'une simple preuve de bonne volonté et de capacité. Ils ont donc travaillé ferme et tenu, l'un et l'autre, à rédiger des travaux durables.— Dans **Elie Benoist et l'Église réformée d'Alençon**[3], M. Paul Pascal nous donne tout ce qu'il a pu recueillir sur la vie du pasteur d'Alençon et de Delft. Ce n'est pas encore tout ce que nous aimerions savoir, puisque l'autobiographie dont Chauffepié s'est servi, n'a pu être retrouvée, mais c'est assez pour faire sortir de l'ombre un de ces modestes travailleurs qui ont rendu les plus grands services à notre cause. Nous souhaitons que l'auteur fasse d'autres trouvailles et qu'il ajoute un jour à son appréciation nécessairement sommaire de l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, une étude critique sur sa valeur documentaire.

M. George Pascal étant l'aîné s'est efforcé de dépasser son frère. Si l'*Histoire de l'Édit de Nantes* est volumineuse, elle est écrite en

1. Deux volumes de IX-528 et 403 pages in-8°. Paris, Fischbacher, 1892.
2. Une brochure de 73 p. in-8° Le Cateau, imprimerie de Roland, 1894.
3. Un volume de 208 p. in-8°, avec portrait, vues et autographes; les pages 140 à 208 renferment des pièces justificatives, et une note de la page 117, une rectification d'un article du *Bulletin* (1889, 411).

français du XVIIe siècle, et intéressante à lire ainsi que la plupart des pièces relatives à la longue carrière d'Élie Benoît. **Jean de Lasco**[1] est un homme du XVIe siècle, étranger à la France où il ne s'arrêta guère, et par surcroit grand voyageur, on pourrait presque dire constamment fugitif ou du moins suspect, comme tant d'ouvriers de cette première heure de la Réforme militante. Les traces d'une existence aussi instable sont dispersées un peu partout, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Pologne, où il mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Il fallait les colliger dans les correspondances du temps, disséminées, volumineuses, peu accessibles; il fallait pour cela surtout lire et traduire beaucoup de latin, et se livrer au travail délicat et fatigant de rapprocher les dates, de scruter les expressions douteuses, de suppléer à l'insuffisance des renseignements précis. Ceux qui liront, comme je l'ai fait, le volume de 300 pages, résultat de cette enquête, reconnaîtront qu'il a été bien composé et fort agréablement écrit. Déjà la biographie d'Élie Benoît se lit avec plaisir, mais elle garde les allures d'une composition académique. Ici nous avons un livre que le grand public lira aussi aisément que les spécialistes pour lesquels il est suffisamment « documenté »[2]. C'est le premier livre français consacré à l'ami d'Érasme, au réformateur de la Frise, de l'Angleterre, de la Pologne, et une contribution fort utile à l'histoire générale du XVIe siècle.

Les deux dernières thèses dont il me reste à parler, toutes les deux de 1894, comme celle sur Jean de Lasco (l'année 1893 ne paraît pas avoir fourni de thèses historiques), nous transportent aussi hors de France, mais sans perdre de vue la patrie. On sait que le cordelier F. Lambert d'Avignon fut un des premiers Français qui renoncèrent à la papauté et allèrent voir Luther en Saxe. Malgré son désir d'annoncer l'Évangile à ses compatriotes, il dut se résigner à vivre misérablement dans l'exil et à y mourir. Là du moins, il ne fut pas inutile à la cause qu'il avait embrassée puisqu'il fut le réformateur de la Hesse. Cette dernière partie de sa carrière sur laquelle on n'avait pas encore insisté suffisamment, M. A. Laval l'a mise en pleine lumière en retraçant l'histoire du **Synode de Homberg**[3]

1. *Jean de Lasco, baron de Pologne, évêque catholique, réformateur protestant*, 1499-1560, *son temps, sa vie, ses œuvres*, avec portrait et fac-similé. 1 vol. de 304 p. in-8, Paris, Fischbacher, 1894.

2. Ces derniers regretteront pourtant de ne pas trouver une caractéristique des tendances de Lasco, permettant de lui assigner sa place originale, au point de vue des idées, au milieu des chefs de la Réforme.

3. Une brochure de 75 pages in-8, Paris, imprimerie Charles Noblet, 1894.

(20 oct. 1526) où le rôle de François Lambert fut prépondérant et décida de l'orientation religieuse de son pays d'adoption.

M. Paul Brüschweiler a eu à cœur de réparer une injustice. Il trouve qu'au premier rang, parmi les chefs de la Réforme, on ne fait pas la part assez belle à Zwingle. On l'appelle bien le réformateur de Zurich, mais on oublie que son influence a beaucoup dépassé ce cadre étroit. Et pour nous le prouver il nous montre quels furent **les rapports de Zwingli avec la France**[1]. C'est un savant mémoire qui tire habilement parti des nombreux documents mis au jour dans ces dernières années. Après l'avoir lu, on est obligé de reconnaître qu'en outre de l'action politique exercée par le Réformateur qui combattit l'alliance française, ses relations avec plusieurs des premiers protestants français contribuèrent beaucoup à faire incliner du côté « réformé » les prédécesseurs de Calvin, entre 1525 et 1535.

N. W.

P.-S. — Il faut ajouter, pour être complet, qu'il est aussi beaucoup question de Calvin dans deux autres thèses — dogmatiques — soutenues à la Faculté de théologie protestante de Paris en 1893. La première surtout, de notre collaborateur, M. Jacques Pannier, sur le **Témoignage du Saint Esprit** (216 pages in-8, Fischbacher), étudie à fond l'histoire de ce dogme dans la théologie réformée. — La notion de *la foi* dans la théologie protestante, est exposée à la fin de l'étude de M. Henri Monnier sur la **Notion catholique de la Foi** (71 pages in-8, Paris, imp. Lepetit).

CORRESPONDANCE

Catalogue général des thèses protestantes. — M. G. Ducros, bibliothécaire à la Faculté de théologie protestante de Montauban, et M. O. Berger-Levrault, éditeur à Nancy, ont entrepris de publier un catalogue général des thèses protestantes soutenues en France depuis le XVIe siècle. L'importance de cette publication pour nos églises protestantes n'échappera à personne. Aussi les soussignés ont-ils cru devoir se constituer en *Comité des recherches* pour aider MM. Ducros et Berger-Levrault dans l'accomplissement de leur œuvre. Les documents sont rares, et l'on rencontre les plus grandes difficultés soit pour découvrir les thèses qui restent encore, soit pour en obtenir communication.

1. Une brochure de 115 pages in-8. Paris, imprimerie Moquet, 1894.

En conséquence, nous adressons un pressant appel à nos coreligionnaires, pasteurs et laïques, qui possèdent des thèses des anciennes Académies réformées du XVIIe siècle (Die, Montauban, Puylaurens, Montpellier, Nîmes, Orange, Orthez, Saumur, Sedan, Strasbourg). Nous les invitons à vouloir bien envoyer aussitôt que possible (éventuellement avec déclaration de valeur) ces thèses à la bibliothèque de Montauban, comme l'ont déjà fait, entre autres, M. le professeur Bernus de Lausanne, M. Franck Puaux, directeur de la *Revue chrétienne*, etc. Les thèses prêtées seront l'objet du plus grand soin, elles seront renvoyées promptement dès qu'elles auront été utilisées et tous les frais d'envoi seront remboursés.

Au cas où leurs possesseurs seraient disposés à les céder à la bibliothèque, ils seront invités à en indiquer le prix.

Les thèses achetées — ou données — constitueront un fonds spécial, placé en dépôt à la bibliothèque de la Faculté.

Cette collection précieuse pourra être prêtée à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du protestantisme.

Nous espérons que cet appel sera entendu, et nous vous prions, monsieur le directeur, d'agréer l'assurance de nos sentiments sincèrement dévoués.

MM. JEAN MONOD, J. PÉDÉZERT, C. BRUSTON, A. WABNITZ, E. DOUMERGUE, E. LEENHARDT, F. MONTET, HENRI BOIS, H. D. MEYER, J. VIELLES[1].

Église de Plouër[2]. — M. Lesens, qui le premier a rappelé dans le *Bulletin* cette Église bretonne, indiquait comme pasteur de 1637 à 1658 *Louis Rondel* « qui fut pasteur à Saint-Malo ». D'autre part l'*Épistre dédicatoire* mise en 1659 par l'ancien *I. F.* aux *Consolations* de M. de *Richelieu* (Simon *Pallori*), donnait l'impression que les rapports entre ce pasteur et ses paroissiens disséminés dataient de plus d'une année. Les listes d'Églises, trop rarement consultées dans le *Synodicon* de Quick[3], n'expliquent pas complètement ces divers faits. Comme *Rondel*, Richelieu était pasteur à Plouër *et* Saint-Malo, où il semble résider d'après l'épître de 1659 : en 1603

1. On nous permettra d'ajouter qu'outre les thèses de Sedan et de Saumur au XVIIe siècle, la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères possède une collection à peu de chose près complète, des thèses soutenues à Genève, Strasbourg et Montauban, sans compter un nombre considérable de doubles pour ces trois dernières Facultés. (*Réd.*)

2. *Bull.* XXXVIII [1889], p. 54; XL [1891], p. 553; XLII [1893], p. 613, 664; XLIII [1894], p. 52.

3. *Synodicon*, I, p. 251; II, p. 232, 371.

nous le trouvons déjà dans cette paroisse, peut-être avec une autre résidence (*Dinan*, M. Pallori); en 1626 il y est encore (Plouër: Richelieu); en 1637 il a quitté (Ploër : *Routel*). Y serait-il revenu en 1659 après ce Rondel (Routel) ou bien s'agit-il à cette date, pour les *Consolations*, soit d'une édition posthume, soit d'une réédition ?

Une liste de 1660 porte encore : Rondel[1]. M. Vaurigaud[2] admettait déjà que Pallory fut pasteur « de 1603 à 1626 *et vraisemblablement au-delà* ». M. Auzière le signalait à Dinan en 1603, à Plouër en 1616, 1620-1626; puis il ajoute : « *Rondel*, 1637-1660; *Rondel Louis* 1673 ; Plouër a pour annexe Saint-Malo 1617, 1620, 1626, 1660 [3] ».

En 1623, après une enquête ordonnée dans sa paroisse par un synode de Bretagne, Pallory en avait appelé au synode de Charenton : celui-ci censura les examineurs, mais aussi le pasteur « pour n'avoir pas gardé d'ordre et de discipline dans son Église[4] ». Peut-être ce manque d'autorité provenait-il de ce que le sieur de Richelieu était prophète dans son pays : en 1688 il existait encore aux environs de Plouër une « maison du Val-Pallory[5] ».

JACQUES PANNIER.

L'Église Saint-Lô à Rouen. — Cette église vient d'être démolie pour faire place à l'école professionnelle. M. le pasteur Jean Bianquis en profite pour raconter dans le *Protestant de Normandie* (15 juillet, 1er et 15 août 1894) comment, à partir du 14 octobre 1792, elle était devenue, pendant seize mois, le lieu de culte des protestants de Rouen qui venaient de quitter l'église des Mathurins, rue du Petit-Maulévrier, où ils s'étaient édifiés de la Saint-Jean 1791 à la Saint-Michel 1792. Lorsque le 4 février 1794, malgré leur bail, le Conseil révolutionnaire les expulsa de Saint-Lô, ils louèrent pour 1,500 francs par an l'église Saint-Vigor, rue des Béguines.

1. *Bulletin* XV [1866], p. 516.
2. *Histoire des Églises réformées de Bretagne*, p. j., t. II, p. XLV. Cf. t. I, p. 121.
3. *Dictionnaire des pasteurs et des Églises* (Deux manuscrits déposés à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme).
4. Aymon, *Synodes*, I, 287; II, 222, 253, 419. Cf. *Bulletin* XXXII [1883], p. 443, affaires concernant Plouër signalée par M. de Schickler dans les papiers Duplessis-Mornay.
5. Là meurt le 17 janvier 1688 *Marie Bouchet*, demoiselle *de Pignonue* (Registres catholiques de Plouër, au greffe de Dinan).

Le Gérant : FISCHBACHER.

4849. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHEQUE.

ROGER HOLLARD. — **La France et le Protestantisme**, ou les principaux obstacles à l'expansion du protestantisme dans notre pays, Une brochure de 32 pages extraite de la *Revue chrétienne*, Paris, Fischbacher, 1894.

GUSTAVE FABRE. — **Trois manuscrits de Rabaut-Saint-Étienne**, avec une introduction et des notes. Une brochure de 50 pages in-8°, Paris, Fischbacher, 1894.

A. BOEGNER. — **Les Missions et l'occasion présente.** Une brochure de 43 pages in-18, Paris, maison des Missions évangéliques, 1894.

[JOSEPH BIANQUIS]. Conservation et Progrès, souvenir de la Fête du 31 mai 1894, **Inauguration du temple restauré de Marsauceux.** Une brochure de 42 pages in-18, Alençon, impr. Guy, 1894.

J. E. LOUIS TRIAL. — **Sermons**, Deuxième série (douze sermons, dont les deux derniers sur la *Révocation de l'Édit de Nantes* et sur l'*Édit de Tolérance*). Un vol. in-18 de 357 pages, Nîmes, Peyrot-Tinel; Paris, Fischbacher [1894].

RUDOLPH REUSS. — **Mag. Johann Daniel Brunner**, ein Lebensbild aus der protestantischen Kirche und Schule Strassburg's (1756-1844.) Une brochure de 56 pages in-18, portraits, Strasbourg, J. H. Ed. Heitz, 1894.

Quelques détails sur l'église wallonne d'Utrecht, donnés par le Consistoire aux membres et aux amis de cette Église. Une brochure de 31 pages in-8°. Impr. de l'Industrie, Utrecht, 1894.

[JACQUES PANNIER]. **Souvenir du temple de Serain** (1844-1894). M. Louis Vernes, pasteur à Nauroy et Serain, 1841-1851. Une brochure de 4 pages in-18 (1894).

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1894

4849. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.